



► RAPPORT

Les statistiques de la migration de main d'œuvre dans les pays de l'UMA

Phase I

SEPTEMBRE
2022

Avec l'appui de :



Organisation
internationale
du Travail



Table des matières

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	7
RÉSUMÉ	9
PRÉFACE	13
Introduction	17
1.Cadre et contexte	18
2.Concepts et définitions clés	21
3.Sources des données ; mesure des flux et des stocks	25
3.1.Recensements	25
3.1.1.Mesure des flux entrants et du stock des immigrés dans les pays du Maghreb à travers le recensement	25
3.1.2.Mesure des flux sortants et du stock des émigrants maghrébins à l'étranger à travers le recensement	28
3.1.3.Pertinence pour la migration de la main d'œuvre	29
3.2.L'Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE)	30
3.2.1.Mesure des flux et stocks à travers l'ENPE	30
3.2.2.Pertinence pour la migration de la main d'œuvre	32
3.3.Enquête spécifique : Enquête Nationale sur la Migration Internationale (les enquêtes - HIMS)	32
3.3.1.Présentation des enquêtes HIMS	32
3.3.2.Population cible et Définitions adoptées dans le cadre des enquêtes HIMS	33
3.3.3.Méthodologie et implémentation	33
3.3.4.Outils de collecte	34
3.3.5.Types de données collectées	35
3.3.6.La mesure des flux et des stocks	36
3.3.7.Pertinence pour la migration de la main d'œuvre	36
3.4.Sources administratives	37
3.4.1.Mesure du stock des ressortissants des pays de l'UMA à l'étranger à travers les sources administratives	37
3.4.2.Mesure du stock des étrangers dans les pays de l'UMA à travers les sources administratives	39
3.4.3.Mesure des flux dans les pays de l'UMA à travers les sources administratives	39
3.4.4.Les transferts	40
3.5.Autres sources	41
3.6.Initiatives d'amélioration en cours	42

4.Données disponibles ; rareté, faiblesse et dissémination limitée	43
4.1.Données sur le stock à l'étranger	43
4.2.Les étrangers dans les pays du Maghreb et les migrants de retour	46
4.3.Les flux	47
5.Traitement, ajustement et estimation à partir des données fournies par les points focaux	48
5.1.Le stock à l'étranger	48
5.2.Les étrangers résidents dans les pays de l'UMA	51
5.3.Profils socio-démographiques des migrants internationaux, et travailleurs migrants à travers les données collectées	57
6.Conclusion et Recommandations	67
Références	70

Liste des Figures

Figure 1: Mesure de l'immigration internationale à partir du lieu de résidence antérieure	27
Figure 2: Mesure de l'immigration à partir de lieu de naissance	27
Figure 3: Sélection de l'échantillon emploi	31
Figure 4: Evolution de l'effectif des MRE entre 2005 et 2020	59
Figure 5: Distribution des Migrants actuels selon l'occupation d'un emploi dans le pays d'accueil et sexe (%)	60
Figure 6: Distribution des TRE actifs occupés par « profession »	63
Figure 7: Répartition des recrutés de la coopération technique par année entre 2010 et 2019	64
Figure 8: Les migrants actuels ayant eu un contrat / promesse d'emploi dans le pays d'accueil, avant le départ entre 2010 et 2020	64
Figure 9: La population étrangère au Maroc selon les recensements (2019 estimation)	65
Figure 10: Les proportions (%) des occupés parmi la population des immigrés âgée de 15 ans et plus selon la région de nationalité	66

Liste des Tableaux

Tableau 1: Liste des variables permettant de collecter des données sur le flux entrant et le stock des immigrés / migrant de retour à travers les derniers RGPHs selon le pays	25
Tableau 2: Liste des variables permettant de collecter des données sur le flux sortant et le stock des émigrés à travers les derniers RGPH selon le pays	28
Tableau 3: Opportunités des mesures de la migration internationale de la main d'œuvre dans les pays de l'UMA à travers les derniers RGPHs	30
Tableau 4: Flux des entrants et sortants Tunisiens âgés de 15 ans et plus entre 2010 et 2020.	47
Tableau 5: Estimation de la population en âge d'activité, 15 ans et plus	49
Tableau 6: Estimation de la distribution des MRE's par sexe et par groupe d'âge à partir des données de DACS de 2020	49
Tableau 7: Distribution du nombre des MRE en âge d'activité estimé selon l'occupation d'emploi.	50
Tableau 8: Distribution des TRE selon les catégories disponibles, 2015, 2017 et 2018	51
Tableau 9: Distribution des Marocains à l'étranger par pays de résidence actuelle	58
Tableau 10: Distribution des MREs, dont la profession est déclarée, par groupe de professions (%)	61
Tableau 11: Distribution des Tunisiens à l'étranger par pays de résidence actuelle	62
Tableau 12: Population étrangère résidente âgée de 15 ans et plus selon le sexe et le type d'activité	65

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

SIGLE	SIGNIFICATION
AMEM	Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb
ANAPEC	Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (Maroc)
ANETI	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail indépendant (Tunisie)
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (Mauritanie)
ATCT	Agence Tunisienne de Coopération Technique (Tunisie)
BIT	Bureau International du Travail
CARIM	Consortium for Applied Research on International Migration
CIST	Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DACS	Direction des Affaires consulaires et Sociales (Maroc)
DGAC	Direction Générale des Affaires Consulaires
DGEME	Direction Générale de l'Emigration et de la Main-d'œuvre Etrangère (Tunisie)
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
DIOC	Database on Immigrants in OECD Countries
DTM	Displacement Tracking Matrix
ENE	Enquête Nationale de l'Emploi
ENPE	Enquête Nationale de la Population et de l'Emploi
FMI	Fonds Monétaire International
FTDS	Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
HCP	Haut-Commissariat au Plan
ILMS	The International Labour Migration Statistics
INS	Institut National de la Statistique (Tunisie)
JLMP	Joint Labour Migration program for Africa
MEDHIMS	Household International Migration Surveys in the Mediterranean countries
MRE	Marocains résidants à l'étranger
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONM	Observatoire National de la Migration (Tunisie)
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
THAMM	Pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord
TRE	Tunisiens résidants à l'étranger
UE	Union européenne
UMA	Union Maghreb Arabe





RÉSUMÉ





PRÉFACE

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de nos partenaires dans ce projet, notamment STATAFRIC, OIT et SCB pour leur enrichissante assistance et fructueux engagement dans la production de ce premier rapport régional en matière de statistiques de migration de la main d'œuvre, qui n'est j'espère qu'un début d'une série de partenariats couvrant les sujets et préoccupations d'intérêt commun.

J'espère que ce document sera utile dans le développement des systèmes d'information nationaux et régionaux, indispensable pour mettre en place des politiques et stratégies efficaces basées sur des données nationales, et mieux comprendre les défis et les opportunités liés à la migration de la main d'œuvre dans les pays de la région.



Basma SOUDANI

*Directrice de Cabinet, des Affaires Politiques
et de l'Information, Chargée de la Migration
au sein de l'Union du Maghreb Arabe*

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objectif de déterminer les sources majeures des informations sur la migration de la main d'œuvre, collecter et évaluer les données officielles au niveau des pays du l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Cette étude est réalisée par l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en collaboration avec l'Institut de la Statistique de l'Union Africaine (STATAFRIC), le Bureau international du Travail (BIT) et Statistics Sweden (SCB) dans le cadre du programme conjoint sur la Gouvernance des Migrations de la main d'œuvre pour le développement et l'intégration en Afrique (JLMP) et du Programme « Pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord » (THAMM) financé par l'Union européenne.

Trois objectifs spécifiques ont été fixés pour cette étude :

- Lister les différentes sources qui peuvent alimenter le système d'information sur la migration internationale de la main d'œuvre et collecter les données disponibles au niveau national et accessibles auprès des points focaux des pays ;
- Evaluer la qualité des données collectées et détecter les faiblesses, proposer d'autres sources et produire des estimations en se basant sur les données disponibles ;
- Entamer une analyse en se basant sur les données ainsi consolidées.

Le rapport est structuré en sept sections. Après une présentation du cadre et du contexte, une présentation des définitions et concepts ayant trait avec la migration internationale et la migration internationale de la main d'œuvre, une troisième section passe en revue les sources de données relatives à la migration internationale et sa pertinence pour la migration de la main d'œuvre. Dans la quatrième section sont présentées les faiblesses et les limites des sources des données disponibles. La cinquième section tente d'apporter des ajustements et propose des estimations à partir des données existantes. Une analyse des données existantes fait l'objet de la sixième section. Les conclusions et les recommandations sont regroupées dans la dernière section.

1. CADRE ET CONTEXTE

La collecte, le partage et l'analyse des statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre est un processus indispensable à l'élaboration de politiques migratoires fondées sur des données fiables concernant les migrations de main-d'œuvre. Par conséquent, la mise en place d'un mécanisme de production, collecte et de diffusion des données constitue la pierre angulaire pour le suivi et l'évaluation des politiques de migration de la main d'œuvre. Bien que le phénomène de la migration soit ancien, les mesures le concernant souffrent encore de difficultés ayant trait avec des définitions controversées, la disponibilité de sources fiables, et le partage de données tant au niveau national des pays, entre les institutions productrices des données, qu'au niveau régional et international.

En 1976, le système des Nations Unies a adopté une série de recommandations sur les statistiques des migrations internationales, afin de fournir des données universellement acceptables et comparables. Plus de 45 ans plus tard et en dépit de progrès notables, ces données restent pour la plupart insatisfaisantes. À partir de 1993, le système des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes et agences concernées, tel que Eurostat, s'est lancé dans une série d'activités pour faire des révisions qui ont été publiées en 1998¹. La publication comprend des recommandations sur l'élaboration de statistiques fiables sur les flux migratoires internationaux et sur la mesure des stocks des migrations internationales. Cette publication passe également en revue les principaux types de sources de données fournissant des statistiques sur les flux migratoires internationaux et suggère des moyens pratiques pour produire des statistiques selon des définitions recommandées. En outre, la publication fournit des directives spéciales pour la compilation d'informations statistiques concernant les demandeurs d'asile, et met en évidence le besoin de statistiques sur les populations nées à l'étranger et la population étrangère, étant donné que les deux populations sont pertinentes pour l'étude des migrations internationales. La révision a valorisé le rôle incontournable des recensements dans la collecte de telles informations. Par ailleurs, l'application de ces directives a été entravée par les capacités financières et techniques des différents pays, en particulier, les pays sous-développés. De ce fait, le système d'information reste imparfait.

L'intérêt accordé par la communauté internationale aux questions migratoires, depuis les années 2000, reflète les évolutions multidimensionnelles qui ont caractérisé le paysage migratoire mondial. La guerre du Golfe, le printemps arabe, la crise économique de 2008, les conflits en Afrique, l'absence d'opportunité d'emploi face à la masse croissante d'une jeunesse africaine désespérée, l'apparition des mouvements terroristes, etc. ont fait apparaître des nouvelles routes migratoires, et diversifier les profils des migrants. Cet intérêt ascendant pour les questions migratoires a été accompagné par des initiatives au niveau mondial pour identifier les difficultés d'application des recommandations de 1998 et faire des tentatives de mesure pour une meilleure gouvernance de la migration.

Un appel sans précédent à la concertation et au dialogue afin d'adopter une stratégie de migration consentie, adoptée aux exigences et recommandations nationales et internationales, a été lancé. Par ailleurs, forums, dialogues régionaux et internationaux se sont multipliés, tout au long de ces dernières décennies. En 2018, l'Assemblée générale a réaffirmé sa décision selon laquelle la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières donnerait lieu à l'adoption d'un document final convenu au niveau intergouvernemental, intitulé « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ». Le pacte mondial s'appuie sur les déclarations et les conventions ainsi conclues, notamment les conventions sur les travailleurs migrants².

1 : Department of Economic and Social Affairs, Statistics Division, Statistical Papers Series M, No. 58, Rev. 1 Recommendations on Statistics of International Migration Revision 1, 1998

2 : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Convention relative aux droits de l'enfant, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et Convention relative aux droits des personnes handicapées. 2 Conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée dans le document FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21. 3 Convention de 1949 sur les travailleurs migrants (révisée) [no 97], Convention de 1975 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) [no 143], Convention de 1962 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) [no 118] et Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (no 189).

Au niveau africain, depuis l'adoption du Traité d'Abuja en 1991, les Communautés économiques régionales sont considérées comme les piliers de l'Union africaine dans la mise en œuvre de l'intégration en Afrique. La 24^{ème} Session de l'Assemblée de l'Union africaine (janvier 2015) a adopté le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre CUA/OIT/OIM/CEA. Ce programme conjoint appuie la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action de l'UA pour la création d'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif. Le principal objectif du JIMP est de renforcer la gouvernance effective et la régulation de la migration et de la mobilité de main-d'œuvre en Afrique, dans un contexte d'état de droit et avec l'implication des parties prenantes clés parmi les gouvernements, les parlements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les associations de migrants, les organisations internationales, les ONG et les organisations de la société civile. Le Programme cherche à (1) renforcer la gouvernance effective des migrations de main-d'œuvre en Afrique et (2) appuyer la mise en œuvre des normes et politiques publiques liées à la migration de main-d'œuvre. L'harmonisation des données de la migration et le renforcement de capacités des producteurs de données sont des axes prioritaires du JIMP. En 2019, l'Union africaine a établi l'Observatoire Africain des Migrations, à travers la décision AU/Dec.695 (XXXI), en vue de la collecte, l'échange, l'analyse et le partage des données fiables sur la migration pour une meilleure gouvernance de la migration dans le continent. La décision 730 (XXXII) de l'Union Africaine avait souligné également le rôle important de l'OAM dans le soutien des initiatives continentales existantes sur la Migration, dont le projet « JIMP ».

Certains pays maghrébins, tels que la Tunisie, le Maroc, et l'Algérie sont connus depuis les années 1960 en tant que pays d'émigration, par le fait de l'accroissement de leurs ressortissants principalement dans les pays européens. La Libye était un pays d'immigration qui attirait la main-d'œuvre sub-saharienne et maghrébine. La Mauritanie était plutôt une plateforme d'immigration et de transit pour les Subsahariens. Sous l'impulsion de facteurs environnementaux externes et de facteurs géopolitiques et socio-économiques internes, la Tunisie est devenue un pays de transit et d'accueil³, et la Libye expérimente l'émigration de ses ressortissants. L'évolution des effectifs des migrants s'accompagne d'un changement de profils et de formes de migration. Si la migration de la main d'œuvre continue toujours à constituer la principale forme de déplacement des Maghrébins vers l'étranger, celle-ci ne concerne plus particulièrement une main d'œuvre masculine peu qualifiée, mais elle touche de plus en plus des jeunes, des femmes, et des personnes de plus en plus qualifiées. Par ailleurs, selon les données Frontex⁴, après la vague importante de migrants irréguliers qui ont quitté la rive sud de la Méditerranée après le déclenchement des événements qu'ont connus la Tunisie et la Libye à l'époque, les migrants irréguliers tunisiens viennent occuper les premières positions du nombre de personnes empruntant clandestinement les routes migratoires en Méditerranée centrale en 2020 après l'accalmie enregistrée durant les années 2018 et 2019, tandis que les marocains et algériens sont également les plus nombreux pour la route occidentale avec un redémarrage de celle-ci depuis 2019. Par ailleurs, l'orientation de certains pays européens vers une « migration choisie » privilégiant essentiellement l'arrivée de travailleurs hautement qualifiés va impacter les flux des migrants tunisiens répondant à une demande croissante de professionnels des secteurs de la santé et des nouvelles technologies de l'information. D'autres changements ont également marqué le paysage migratoire, l'arrivée de ressortissants de pays tiers sur les territoires des pays de Maghreb. Le conflit libyen qui s'est déclenché en 2011 a apporté dans son sillage l'arrivée de plusieurs migrants dont les motivations de déplacement sont aussi variées que leurs profils. Ce contexte nécessite une bonne gouvernance de la migration, qui nécessite à son tour un système d'informations statistiques permettant de renseigner les décideurs de la région.

Dans ce contexte général, les systèmes d'informations statistiques des pays du Maghreb arabe ont du mal à évoluer et encore plus de difficultés à produire des données comparables au niveau sous-régional. Suite à la déclaration de Barcelone, et dans le cadre du programme MEDSTAT, dans un projet appelé MED-Migr qui comprenait toutes les institutions statistiques officielles du nord et du sud de la Méditerranée. Ce projet a bien démarré : plusieurs ateliers techniques ont été organisés et ont débouchés sur des rapports et certains exercices ont été effectués pour améliorer et échanger les données sur les migrations internationales. L'Université Européenne de Florence avec le programme « Consortium for Applied Research on International Migration » (CARIM), créé en février 2004 et financé par l'Union européenne dans le but d'aider les pays en voie de développement à bien gérer les données sur les flux migratoires. Plusieurs études ont été développées sous ce programme, notamment ayant trait avec la migration en provenance et à destination des pays du Maghreb.

3 : L'INS comptabilise la population étrangère résidente en Tunisie à 59 000 personnes en 2020, 53 000 personnes en 2014, contre 37 910 en 1975 (RGPH, 2014 et 1975)

4 : <https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/migration-flows/#>

Nombreux sont les travaux qui se sont intéressés à l'étude du contexte migratoire dans les pays de Maghreb ces dernières années. Le projet AMEM « Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb », est un projet de coopération internationale, financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) et mis en œuvre par le Bureau Internationale du Travail (BIT). Ce projet est destiné à l'amélioration de la gouvernance des migrations et à la promotion de migrations de main-d'œuvre équitables au Maghreb (Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie). Il vise à relever certains nombres de défis et à renforcer le potentiel de développement de la migration de la main d'œuvre dans ces pays, notamment en encourageant le rapprochement entre politiques de l'emploi, et politiques migratoires dans ces pays. Il s'attache dans son premier axe à l'amélioration des systèmes d'information sur la migration de la main d'œuvre. Dans le cadre de ce projet, une cartographie et analyse des systèmes d'information statistique sur les migrations internationales de main d'œuvre dans trois pays du Maghreb (Mauritanie, Maroc et Tunisie), a été conduite dans ces trois pays durant l'année 2019-2020. Cette cartographie a été présentée lors d'un atelier régional qui s'est tenu, au mois de novembre 2019, au Maroc avec la participation des représentants des cinq pays de l'UMA (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc, Tunisie). Ces états des lieux, aujourd'hui disponibles⁵, a dévoilé les faiblesses dont souffre les systèmes d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre et les possibilités qui se présentent aujourd'hui pour ces pays pour s'aligner aux directives adoptées par la 20ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) de 2018. Plus récemment, le projet THAMM pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord, qui intervient en Egypte, au Maroc et en Tunisie, vise aussi le renforcement des données dans l'une de ses composantes, a entamé différentes actions dans la continuité de celle d'AMEM et également en partenariat avec l'UMA dans le cadre de ce rapport.

Cependant, les données des pays de l'UMA restent encore limitées dans bien des domaines ce qui entrave leurs contributions aux éditions des rapports de l'Union africaine sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique, qui sont un résultat du Cadre des politiques de migration pour l'Afrique (MPFA) de l'Union africaine et ont été appuyé par le JLMP.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Bureau international du travail (BIT), élabore ce rapport sur les statistiques de la migration de main d'œuvre pour l'UMA.

Cette étude se déroule en deux phases :

- 1 - La première phase consiste à préparer un bref rapport sur les statistiques de la migration de main d'œuvre couvrant l'inventaire des sources de données disponibles, la qualité et la facilité d'utilisation des données communiquées, une analyse succincte des données disponibles et des recommandations sur la meilleure façon de combler les lacunes sur les informations manquantes.
- 2 - La deuxième phase consiste en une analyse approfondie de la migration de main-d'œuvre avec des propositions pour combler les informations manquantes en fonction des informations de désagrégation critiques à utiliser pour la formulation des politiques sur la migration de main-d'œuvre dans la sous-région de l'UMA.

5 : https://www.ilo.org/africa/technical-cooperation/WCMS_710413/lang--fr/index.htm

2. CONCEPTS ET DÉFINITIONS CLÉS

Les concepts et les définitions ayant trait avec la migration internationale et ayant servi à déterminer et à mesurer ce phénomène sont basés sur les recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Révision 1 (1998)⁶, et aux principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat⁷. Cependant, les migrations internationales de main d'œuvre n'ont pas été suffisamment explicité dans ces recommandations. Etant donné la nécessité d'avoir des recommandations internationales sur les migrations de la main d'œuvre, l'OIT a adopté, lors de la 20ème CIST (octobre 2018)⁸ des directives concernant les statistiques de la migration de la main-d'œuvre conformes aux normes internationales actuelles et aux directives relatives aux statistiques du travail adoptées par la 19e CIST, aux recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, et aux principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat. L'OIT a encouragé les pays à tester ces directives pour une meilleure mesure du phénomène et une harmonisation des concepts entre les pays.

► Migrant international

Selon les recommandations des Nations Unies, il est possible d'identifier les migrants internationaux comme étant *« toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays et qui sont des ressortissants d'un autre pays (population étrangère) ou ceux dont le lieu de naissance est situé dans un autre pays (population née à l'étranger) »*.

► Population résidente

Conformément aux principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, révision 3, la population résidente d'un pays comprend toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays, quels que soient leur sexe, leur origine nationale, leur citoyenneté ou l'emplacement géographique de leur lieu de travail. Elle inclut les apatrides et les non ressortissants résidant habituellement dans le pays mais qui n'ont pas de permis de résidence. Elle comprend également les résidents habituels qui travaillent en dehors du pays (travailleurs frontaliers, travailleurs saisonniers et les autres travailleurs migrants de courte durée, ..).

► Residence habituelle

Ce concept est nécessaire pour définir la résidence habituelle d'une personne recensée au moment du recensement. Ce concept dépend de la durée de temps qu'a vécu ou compte vivre la personne dans un lieu, notamment pays. Plus précisément, il est recommandé aux pays d'utiliser l'un des deux critères suivants lorsqu'ils s'agissent du lieu de résidence habituelle d'une personne :

- « L'endroit où la personne a vécu de façon continue **pendant la majeure partie des 12 derniers** mois (c'est-à-dire pendant au moins six mois et un jour), à l'exclusion des absences temporaires pour congés ou travail, missions, ou a l'intention de vivre pendant au moins six mois ; »
- « L'endroit où la personne a vécu de façon continue pendant **au moins les 12 derniers** mois, non y compris les absences temporaires pour les vacances ou les affectations de travail), ou a l'intention de vivre pendant au moins 12 mois. »

6 : https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Principles_and_Recommendations/International-Migration/SeriesM_58rev1-F.pdf

7 : https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/Series_M67Rev3fr.pdf

8 : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_648954.pdf

► Migrant à long terme

Est considéré migrant à long terme, toute personne s'installant dans un pays autre que son pays de résidence habituelle pour une période d'au moins douze mois. (Le pays de destination devient alors son nouveau pays de résidence habituelle)

► Migrant à court terme

Est considéré migrant à court terme, toute personne s'installant dans un pays autre que son pays de résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois, mais moins de douze mois, à l'exception des migrations dont le motif de déplacement est les vacances, les visites, les affaires, le traitement médical ou le pèlerinage.

► Migrant de retour

Un migrant de retour est tout individu qui rentre dans le pays dont il est ressortissant après avoir été un migrant international dans un autre et qui a l'intention de rester dans son propre pays pendant au moins un an.

► Emigration / Immigration

Emigration : c'est le fait de quitter un pays pour aller résider dans un pays autre que son pays d'origine. On parle d'émigrants (sur le départ) ou d'émigrés (résidents dans le pays d'arrivée).

Immigration : c'est le fait d'arriver dans un pays pour y résider. Par ailleurs, il faut distinguer entre la notion d'immigrant et d'immigré : un immigrant est celui qui arrive dans un pays ; cependant un immigré est celui qui y réside.

► Stock et flux de migrants

Stock de migrants : C'est le nombre de migrants internationaux dans un pays à un moment donné.

Flux : C'est le nombre des migrants entrants dans un pays (immigrants) ou sortants d'un pays (émigrants) durant une période donnée.

► Migration internationale de la main-d'œuvre

Selon les directives adoptées par l'OIT lors de la 20^{ème} CIST (octobre 2018), le concept de « La migration internationale de main-d'œuvre est utilisée, généralement, pour renvoyer, de façon générale, aux concepts liés aux processus et aux résultats des migrations internationales de main-d'œuvre, et notamment, aux trois concepts suivants :

- a) les travailleurs migrants internationaux
- b) les migrants internationaux en vue de travailler
- c) les travailleurs migrants internationaux de retour »

Les travailleurs migrants internationaux

Selon les directives adoptées par l'OIT lors de la 20^{ème} CIST (octobre 2018), « le concept de **travailleurs migrants internationaux** sert à mesurer le lien actuel avec le marché du travail des migrants internationaux dans un pays, indépendamment de l'objectif initial de la migration, et celui d'autres personnes qui ne sont pas des résidents habituels du pays mais qui ont actuellement un lien avec le marché du travail du pays où s'effectue la mesure. Dans ce contexte, les termes « travailleurs migrants internationaux » et « migrants internationaux et travailleurs

étrangers non-résidents » sont équivalents ». Ils sont définis à des fins statistiques comme toutes les personnes en âge de travailler présentes dans le pays qui effectue la mesure, et qui relèvent d'une des deux catégories :

a) Les résidents habituels : les migrants internationaux qui, durant une période de référence définie, faisaient partie de la main d'œuvre du pays où ils résident habituellement, en étant en emploi ou au chômage ;

b) Les non-résidents ou travailleurs étrangers non-résidents : les personnes qui, durant une période de référence définie, n'étaient pas des résidents habituels du pays mais étaient présents dans le pays et avaient un lien avec le marché du travail du pays, soit en étant en emploi, travaillant pour des unités productrices résidentes de ce pays, soit en cherchant un emploi dans ce pays. »

Ces directives ont, également, dressé une liste illustrant les catégories particulières de travailleurs qui sont incluses dans le champ de la définition des travailleurs migrants internationaux ainsi que la liste de celles exclues des travailleurs migrants internationaux⁹

Les migrants internationaux en vue de travailler

Selon les directives adoptées par l'OIT lors de la 20ème CIST, « Le concept des migrants internationaux en vue de travailler est destiné à mesurer les mouvements de personnes d'un pays à un autre pour travailler ou chercher du travail ». Ce concept inclut les migrants internationaux, ainsi définis, qui sont entrés dans le pays d'émigration durant une période de référence définie « pour chercher ou commencer un emploi, et dont l'intention était documentée ou déclarée à leur entrée dans le pays ».

Les travailleurs migrants internationaux de retour

Selon les directives adoptées par l'OIT lors de la 20ème CIST, « le concept de **travailleurs migrants internationaux de retour** sert à mesurer l'expérience de travail des personnes qui rentrent après avoir été des travailleurs migrants internationaux à l'étranger. Pour le pays de la mesure, les travailleurs migrants internationaux de retour sont définis comme les résidents actuels du pays qui étaient auparavant des travailleurs migrants internationaux dans un ou plusieurs autres pays ».

► Autres concepts liés à l'emploi

« Les concepts¹⁰ de « population en âge de travailler », « main d'œuvre », « emploi » et « chômage » sont définis conformément aux normes internationales les plus récentes concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre (CIST 19, octobre 2013) :

La population en âge de travailler

La population en âge de travailler est déterminée à partir d'une limite d'âge inférieure définie (en tenant compte de l'âge minimum pour l'emploi ou de l'âge de fin de la scolarité obligatoire), sans limite d'âge supérieure (généralement 15 ans et plus);

La main d'œuvre

La main d'œuvre est constituée des personnes en âge de travailler qui sont en emploi ou au chômage durant la période de référence définie ;

⁹ : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_648954.pdf

¹⁰ : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_648954.pdf

Les personnes en emploi

Les personnes en emploi sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui, durant la période de référence définie, étaient engagées dans toute activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un profit ;

Les personnes au chômage

Les personnes au chômage sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui n'étaient pas en emploi, avaient effectué des activités de recherche d'emploi durant la période de référence définie et étaient disponibles pour l'emploi si la possibilité d'occuper un poste de travail leur était présentée ».

Travail décent

Selon l'OIT¹¹, « Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes ».

L'harmonisation des concepts et des définitions, ayant trait avec la migration internationale de la main d'œuvre, représentent le premier défi des institutions de statistiques pour mesurer le phénomène et produire des données harmonisées tant au niveau national qu'au niveau régional et international. En effet, les définitions, ayant servi les instituts de statistiques dans la région à déterminer et à mesurer le phénomène migratoire, sont basés sur les recommandations des nations unies en matière de migration internationale et sur les principes concernant les recensements de la population et de l'habitat.

Quant à la migration de la main d'œuvre, les recommandations la concernant n'ont pas été bien explicitées. Cependant, les directives proposées par l'OIT lors de 20e CIST, représentent une alternative pour mesurer d'une manière permanente les flux et le stock des travailleurs migrants internationaux ainsi que leurs caractéristiques. A l'exception des instituts de statistiques, les institutions et les structures nationales, productrices des données sur la migration de la main d'œuvre, collectent les données, essentiellement, pour des fins propres ; un besoin interne. Par conséquent, les normes et les recommandations ne sont pas respectées. De ce fait, les instituts des statistiques ont un rôle important à jouer pour la vulgarisation et l'harmonisation des concepts et les définitions relatifs à la migration internationale et la migration internationale de la main d'œuvre, en particulier.

¹¹ : <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

3. SOURCES DES DONNÉES: MESURE DES FLUX ET DES STOCKS

1. Recensements

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) est une enquête exhaustive décennale permettant de collecter des informations sur la population résidente dans un pays, à un moment donné. Le RGPH représente une opportunité pour les pays de Maghreb pour collecter des données sur la migration internationale, notamment, la migration de la main d'œuvre.

Le dernier recensement en Libye a été réalisé en 2006. L'Algérie a implémenté son dernier RGPH en 2022. La Mauritanie a exécuté son recensement en 2013. Tandis que pour le Maroc et la Tunisie, leurs derniers RGPH datent de 2014. Quant à l'exécution des prochains recensements « Round 2020 », le sixième recensement algérien a été retardé à l'an 2022 en raison de la crise sanitaire COVID-19. Le recensement en Libye n'est pas encore planifié en raison, essentiellement, de la crise politique et l'absence de financement. Le reste des pays de l'UMA sont en cours de préparation de leurs prochains recensements ; la Mauritanie en 2023, le Maroc et la Tunisie en 2024.

Les recensements, dans les différents pays de l'UMA, sont exécutés selon les principes et les recommandations des Nations Unies. Toutefois, les recommandations sur l'insertion des modules sur la migration internationale n'ont pas été appliquées, dans la plupart des pays de l'UMA au cours de leurs derniers recensements.

Les données collectées à travers les recensements permettent d'estimer les flux entrants et sortants des migrants internationaux, au cours d'une période de référence, mesurer le stock des immigrés et déterminer leurs caractéristiques.

3.1.1 Mesure des flux entrants et du stock des immigrés dans les pays de Maghreb à travers le recensement

En l'absence de données administratives fiables, le RGPH s'avère une source incontournable pour déterminer le profil de la population étrangère résidente dans le pays, le flux entrants et le stock des immigrants sur une période de référence. La mesure de la migration internationale se base sur la collecte d'une liste de variables qui varie d'un pays à l'autre.

Tableau 1 : La liste des variables permettant de collecter des données sur le flux entrant et le stock des immigrés / migrant de retour à travers les derniers RGPHs selon le pays

Pays	Année d'implémentation du dernier RGPH	Variables
Algérie	2022	► Lieu de résidence en avril 2008 ► Pays de résidence en avril 2008 ► Pays de naissance ► Nationalité ► Résidence à l'étranger plus de 6 mois ► Date de la dernière arrivée en Algérie ► Dernier pays de provenance ► Principal motif de venue en Algérie

Libye	2006	► Nationalité
Mauritanie	2013	► Nationalité ► Lieu de résidence antérieure ► Durée de résidence dans la localité ► Motif d'entrée (étude, lieu de travail, recherche de travail, transit, réfugiés et asile, regroupement familial) ► Pour le motif recherche de travail ou transit ou réfugiés et asile, on demande l'intention de quitter la Mauritanie, pays de destination envisagé, obstacles pour quitter immédiatement
Maroc	2014	► Pays de nationalité ► Lieu de naissance ► Lieu de résidence avant la résidence actuelle ► Durée de résidence actuelle ► Lieu de résidence au premier juillet 2011
Tunisie	2014	► Lieu de résidence des parents au moment de la naissance ► Nationalité (déclarée par le répondant) ► Lieu/ pays de résidence précédant en avril 2009 ► Motif d'entrée ► Année d'entrée

Le recensement permet de mesurer le flux entrant au cours de la période de référence, généralement cinq ans. Il permet, également, d'identifier les migrants de retour, les nationaux nés à l'étranger, les étrangers résidents dans le pays, et les natifs étrangers dans le pays. La mesure des populations ainsi identifiées se base, en particulier, sur trois variables majeures, à savoir, le lieu de naissance, le lieu de résidence antérieure et la nationalité. La Figure 1 et la Figure 2 ci-après donnent un aperçu sur la mesure de l'immigration et ses différents acteurs à travers les recensements.

Figure 1: Mesure de l'immigration à partir du lieu de résidence antérieure

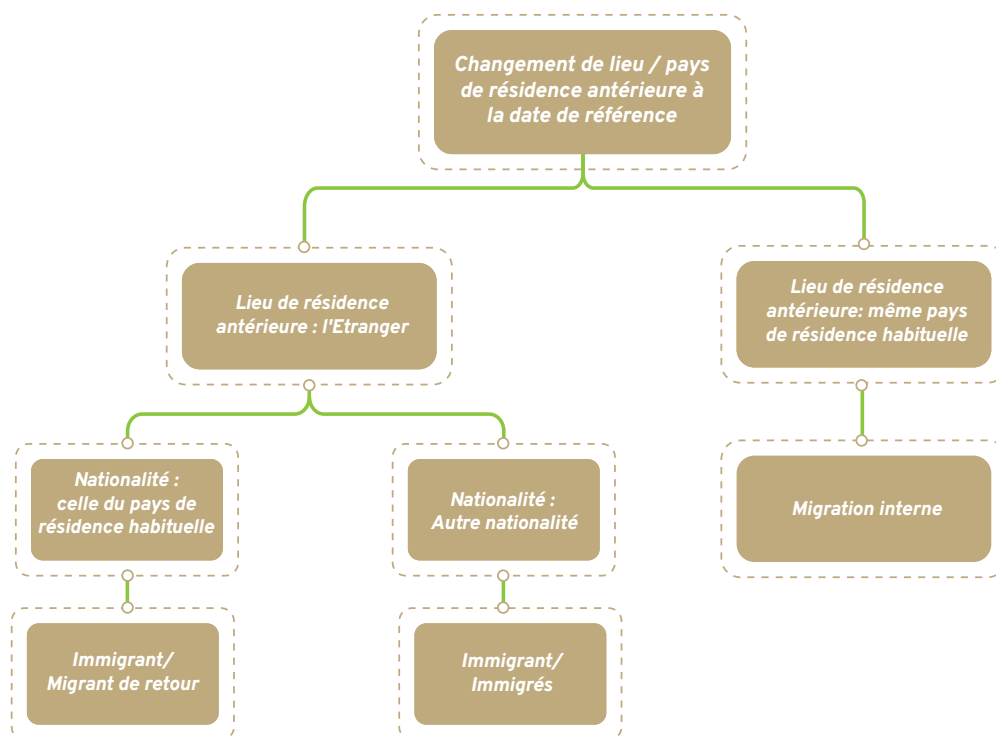
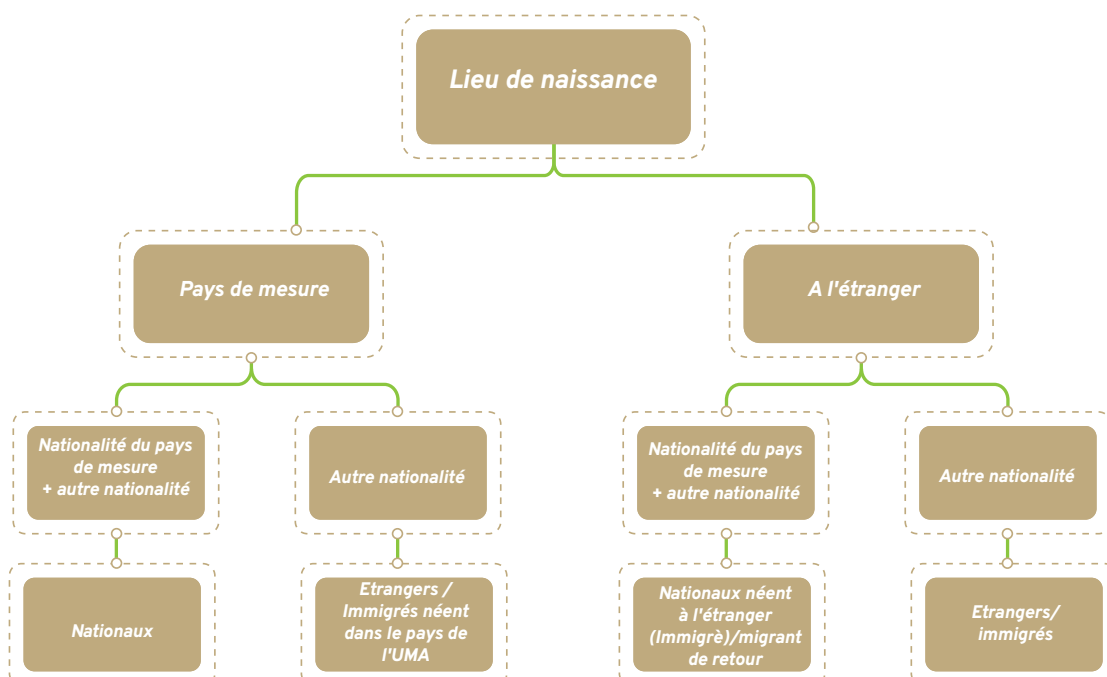


Figure 2: Mesure de l'immigration à partir de lieu du naissance



Sur la base des membres de ménages résidents, le RGPH peut nous permettre de disposer de données nationales et régionales sur les migrations internationales à des niveaux de détail très fins, entre autres : les caractéristiques démographiques et sociales des migrants internationaux (l'âge, le sexe, l'état matrimonial, etc.), les caractéristiques éducationnelles (le niveau d'instruction, le diplôme, etc.), les caractéristiques économiques (en emploi, au chômage, étudiant, femme au foyer, retraité et pensionné et autres hors main d'œuvre). Par conséquent, le RGPH permet de déterminer la relation du migrant internationale vis-à-vis du marché du travail. Les données sur l'habitation et les conditions de vie des ménages des ressortissants étrangers établis dans les pays du Maghreb, notamment, les travailleurs migrants, permettent de mieux comprendre le vécu et la situation de leur familles.

Toutefois, cette opportunité ne se présente qu'une fois tous les dix ans. En outre, les causes, les déterminants, les conséquences et les parcours migratoires des travailleurs migrants internationaux restent méconnus.

Il est à noter que, quant aux travailleurs migrants internationaux, le RGPH ne permet de déterminer que les travailleurs migrants internationaux résidents dans le pays. Une partie des travailleurs migrants internationaux s'échappe de la mesure ; les migrants internationaux ayant une relation avec le marché du travail, mais il n'y réside pas (les non-résidents).

Le flux des travailleurs migrants internationaux en vue de travailler sur une période de référence (cinq ans) est également mesuré. La mesure est possible grâce à l'insertion d'une question sur la raison principale d'entrée au pays de mesure ; son entrée doit être lié à la recherche ou le commencement d'emploi.

3.1.2 Mesure des flux sortants et du stock des émigrants maghrébins à l'étranger à travers le recensement

Quant à l'émigration, la Tunisie, la Mauritanie et le Maroc ont inséré un module permettant de détecter les flux sortants sur une période de référence, jugée adéquate pour mesurer un phénomène aussi rare tel que la migration internationale. Ce module s'articule autour de la question suivante : « Y a-t-il un parent qui réside actuellement à l'étranger et qui a résidé avec le ménage (ménage d'attache) en (Année RGPH – période de référence), ».

En se référant aux derniers RGPH exécutés dans les pays du Maghreb, les variables considérées diffèrent d'un pays à l'autre.

Tableau 2 : Liste des variables permettant de collecter des données sur le flux sortant et le stock des émigrés à travers les derniers RGPH selon le pays

Pays	Année d'implémentation du dernier RGPH	Variables	Observation
Algérie	2022	► Sexe ► Date de naissance ► Date dernier départ ► Pays de résidence actuelle ► Raison du dernier départ	
Libye	2006	► Module absent	► Absence d'information pour le prochain RGPH

Mauritanie	2013	► Lien avec le chef de ménage d'attache de l'émigré ► Age au moment de départ ► Sexe ► Niveau d'instruction ► Année de départ ► Motif de départ / émigration (étude, lieu de travail, recherche de travail, transit, réfugiés et asile, regroupement familial) ► Pays de résidence actuelle	► La période de référence est de 5 ans
Maroc	2014	► Nombre des émigrés au cours des 10 années avant le recensement selon le sexe	► La période de référence est de 10 ans
Tunisie	2014	► Lien avec le chef de ménage d'attache de l'émigré ; ► Sexe ; ► Date de naissance ; ► Année de départ ; ► Motif de départ (recherche du travail, fin du contrat, nouveau contrat, regroupement familial, étude, autre) ; ► Pays de résidence actuel ; ► Niveau d'instruction avant le départ ;	► La période de référence est de 5 ans

3.1.3 Pertinence pour la migration de la main d'œuvre

Comme les immigrés/ les migrants de retour font partie de la population résidente d'un pays donné au jour de référence du RGPH, toutes les informations requises dans le questionnaire seront renseignées, notamment, celles sur les caractéristiques économiques de l'immigré/migrant de retour (type d'activité de l'individu, profession, secteur d'activité, statut dans la profession, etc..). Par conséquent, le RGPH représente une opportunité pour déterminer l'effectif, les caractéristiques socio-démographique, économiques et condition de vie des travailleurs migrants internationaux, des migrants internationaux en vue de travailler et des migrants de retour et non pas des migrants travailleurs de retour ; absence d'information sur la relation vis-à-vis du marché du travail dans le pays destination. Néanmoins, la situation de ces derniers avant l'immigration reste méconnue ainsi que les questions d'ordre social concernant sa situation actuelle (au moment du RGPH) : conditions du travail, intégration, vulnérabilité, accès aux services de base, etc...

Quant aux émigrés, le module « Emigration » inséré par la Tunisie et la Mauritanie ont permis d'estimer le flux sortant des émigrants vers l'étranger durant la période de référence, de déterminer la distribution par sexe, niveau d'instruction, pays de destination, année de départ, et par motif de migration. La distribution par motif d'émigration (recherche de travail, changement du lieu de travail,..) permet d'identifier le flux des émigrés en vue de travailler vers le pays de destination, ou encore les travailleurs migrants potentiels dans les pays de destination, au cours d'une période de référence (cinq ans). Cependant, la raison pour laquelle l'émigrant quitte son pays d'origine peut ne pas être la raison d'arrivée dans le pays d'accueil ; un émigré parti pour une raison d'études pourrait par la suite être à la recherche d'emploi ou en emploi. De ce fait, la collecte d'informations sur la situation socio-économique, en particulier, l'état d'activité de l'émigrant au moment de la collecte des données est nécessaire pour pouvoir estimer le stock des migrants travailleurs internationaux dans les pays de destination au cours d'une période considérée ainsi que leur profil.

Il est à noter que ce module montre une certaine insuffisance ; l'effectif estimé souffre d'une sous-estimation due, essentiellement, au départ de la totalité du ménage ou la sous déclaration ayant trait à la migration irrégulière. En outre, la situation socio-économique et les parcours migratoires des travailleurs migrants internationaux restent inconnus.

Tableau 3 : Opportunités des mesures de la migration internationale de la main d'œuvre dans les pays de l'UMA à travers les derniers RGPHs

	Migration de la main d'œuvre				
Pays	Algérie	Libye	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Date du dernier RGPH	2022	2006	2013	2014	2014
Les travailleurs migrants internationaux	×	×	×	×	×
Les travailleurs migrants internationaux de retour					
Les migrants internationaux en vue de travailler	×	×	×	×	×

3.2. L'Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE)

Dans les différents pays de l'UMA, l'Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE) est réalisée selon les normes de l'OIT. L'objectif principal de cette enquête est de déterminer des indicateurs sur le marché de travail. Toutefois, certains pays de l'UMA essaient de déterminer les composantes de la migration internationale, notamment, la migration de la main d'œuvre à partir de l'ENE.

3.2.1 Mesure des flux et stocks à travers l'ENPE

► En Algérie

A l'instar du reste des pays de l'UMA, l'enquête Emploi est une enquête par sondage effectuée auprès des ménages afin de disposer des principaux indicateurs du marché de travail par rapport à une période de référence. Le module propre à la migration n'est pas encore inclus dans le questionnaire. En Algérie, la pandémie a entravé l'exécution de l'enquête sur l'emploi ; la dernière enquête était en 2019.

► En Libye

Depuis 2007, la Libye exécutait une enquête annuelle sur l'emploi. La dernière enquête nationale de l'emploi était en 2013. L'exécution de l'enquête a été suspendu à cause des conditions dans le pays. L'enquête emploi la plus récente a été implémentée en 2022. Le tirage de l'échantillon s'est basé sur une base de sondage qui remonte à l'année 2006 ; date du dernier recensement. La migration n'a pas été prise en considération dans cette enquête.

► En Mauritanie

L'enquête nationale de référence sur l'emploi et le secteur informel (ENRE-SI) a été réalisée pour la production des données statistiques pertinentes fiables sur l'emploi seulement en 2012 et 2017. Cependant, la variable nationalité qui figure dans le questionnaire de 2017 devait permettre d'identifier la main d'œuvre étrangère résidente en Mauritanie. Il est à noter que la Mauritanie est entrain de tester l'exécution d'une enquête trimestrielle sur l'emploi dont les résultats seront disséminés le troisième trimestre du 2023.

► Au Maroc

Dès le premier trimestre de 2017, le Maroc a réalisé des réformes importantes de l'enquête nationale sur l'emploi: élargissement de l'échantillon (de 60000 à 90000), Intégration de nouvelles nomenclatures d'activités, de professions et de diplômes, et l'introduction de nouvelles thématiques dont une thématique sur les caractéristiques des immigrants au Maroc.

Etant donné la rareté de la population immigrante au Maroc par rapport à la population totale, la taille de l'échantillon de l'enquête emploi fixée ainsi que le plan de sondage ne permet pas d'identifier suffisamment d'immigrants et d'avoir des résultats significatifs au niveau national. Par conséquent, la dissémination des résultats était sous forme de structures en pourcentage.

Les données collectées permettent de déterminer en termes de pourcentage :

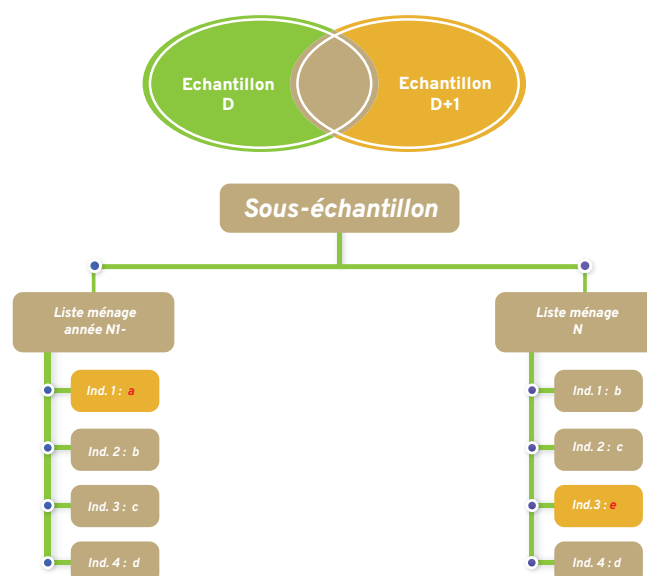
- Le taux de participation, d'emploi et de chômage des immigrants au Maroc (selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence ; le diplôme, la formation professionnelle...)
- Caractéristiques démographiques et socioéconomiques des immigrants au Maroc
- Raisons de la migration
- Accès des immigrés à la formation et à l'emploi
- Caractéristiques des immigrés entrepreneurs

► En Tunisie

A partir de 2006, l'INS a inséré des modules sur la migration internationale. L'objectif principal était d'estimer le nombre des migrants de et vers la Tunisie et de déterminer leurs caractéristiques afin de palier à la rareté des données sur la migration internationale et assurer un cadrage et une bonne estimation de la population.

Au cours de chaque deuxième trimestre, un Panel de ménages échantillons enquêtés à la date « D » puis à la date « D+1 an ». Sont demandés également le mois et l'année de la sortie. Il va de soi que les autres caractéristiques démographiques et socio- économiques de l'émigré sont déjà relevées lors du passage à la date « D » de l'enquête quand l'émigré faisait partie du ménage et résidait en Tunisie. Les entrants sont des membres résidents de ménages enquêtés à la date D+1, par conséquent, l'opportunité de plus amples désagréations se présente.

Figure 3 : Sélection de l'échantillon emploi



Réalisé par l'auteur

Jusqu'à 2010, la taille de l'échantillon a permis d'estimer les effectifs des flux entrants et sortants au cours d'une année. Par la suite, la diminution de la taille a impacté la fiabilité des effectifs estimés.

A partir du premier trimestre 2021, l'enquête emploi en Tunisie a subi une restructuration touchant la méthodologie et le plan de sondage afin de détecter les travailleurs migrants internationaux. La période de référence s'étale sur un an.

3.2.2 Pertinence pour la migration de la main d'œuvre

Grace à un plan de sondage adéquat et grâce à l'introduction des variables telle que le lieu de résidence précédente, pays de naissance, ou la nationalité dans le questionnaire du l'ENE, les immigrés/ les étrangers résidants dans le pays de mesure peuvent être identifiés. Une estimation de leur effectif est également possible. L'ENE permet de déterminer le profil des travailleurs migrants internationaux, la situation économique, les conditions de vie pourraient être, également, déterminées.

L'introduction des modules spécifiques appropriés sur l'émigration et sur l'immigration permettent la mesure des flux et du stock des travailleurs migrants internationaux résidents habituels, des travailleurs migrants en vue de travailler, les travailleurs migrants internationaux de retour ainsi que leurs caractéristiques. La période de référence est de 12 mois ou plus, vu la rareté du phénomène dans la population. Toutefois, le départ du ménage en sa totalité, ainsi que les non nationaux pourraient ne pas être couverts par ces modules ; soit une sous-estimation des flux. La pertinence des résultats dépend de la taille de l'échantillon et du plan de sondage adéquat qui prend en considération la rareté et la concentration du phénomène.

3.3. Enquête spécifique : Enquête Nationale sur la Migration Internationale (les enquêtes - HIMS¹²)

Bien que les recensements et l'enquête emploi permettent de déterminer les flux et les stocks des travailleurs migrants internationaux ainsi que leurs caractéristiques, ils restent des sources insuffisantes voir incomplètes. En effet, la situation des migrants travailleurs internationaux, leurs parcours, et leurs conditions de vie dans les pays d'accueil sont toujours mal connus, d'où le recours à des enquêtes spécifiques ad hoc.

3.3.1. Présentation des enquêtes HIMS

Le projet MED-HIMS¹³ (*Households International Migration Surveys in the Mediterranean Countries / Enquêtes Méditerranéennes auprès des ménages sur la migration*), est un programme régional d'enquêtes coordonnées sur la migration internationale qui a été lancé à la demande des instituts nationaux de la statistique de la plupart des pays du sud du bassin méditerranéen. ce projet a vu le jour en 2008, dans le cadre du programme MEDSTAT¹⁴ de la Commission européenne. Il est devenu depuis une initiative conjointe réunissant la Commission Européenne, la Banque mondiale, le FNUAP, l'UNHCR, l'OIT, l'OIM et la Ligue arabe, visant à surmonter l'insuffisance d'informations statistiques sur la migration internationale dans les pays MED à travers la collecte de données fiables et représentatives des dynamiques migratoires et de leurs déterminants. Le MED-HIMS a été mis en œuvre en Egypte (2014), Jordanie(2013), au Maroc (2018-2019), et récemment en Tunisie (2020-2021).

Cette enquête vise, essentiellement, à :

- 1- Etudier les causes, les déterminants, les dynamiques et les conséquences des migrations internationales, notamment, la migration de la main d'œuvre, ainsi que les liens entre la migration et le développement.
- 2- Collecter, traiter et analyser des données fiables et exhaustives servant à étudier les tendances récentes des migrations internationales, les processus de la migration et les caractéristiques des migrants (par rapport aux non-migrants).

¹² : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/european-neighbourhood-policy/enp-south/med-hims>

¹³ : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=MEDSTAT_programme

- 3- Explorer des scénarios de coopération plus étroites dans le domaine de la migration et du développement entre les pays d'origine et ceux d'accueil
- 4- Faciliter les comparaisons des données entre les pays.

Depuis 2009, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, étaient impliqués dans la conception et l'élaboration des différents outils de l'enquête (méthodologie, questionnaire, manuels,) par le biais des points focaux des pays concernés. La Libye a rejoint le projet après 2011. La Mauritanie ne faisait pas partie du projet. Parmi les pays du Maghreb, seulement le Maroc et la Tunisie ont pu exécuter les enquêtes HIMS grâce à un appui financier externe, notamment, celui de l'Union Européenne. Il est à noter que la Libye se prépare pour le lancement de son enquête spécifique HIMS vers le quatrième trimestre de 2023.

3.3.2 Population cible et Définitions adoptées dans le cadre des enquêtes HIMS

Les définitions adoptées dans le cadre de l'enquête HIMS ayant servi à déterminer les populations-cibles s'appuient sur l'approche méthodologique élaborée dans le cadre du programme de coopération statistique MEDSTAT. Elles sont basées sur les recommandations internationales dans le domaine de la migration internationale avec une adaptation au contexte national.

1- Migrant actuel

Est considéré comme migrant actuel toute personne de nationalité Marocaine/Tunisienne, âgée de 15 ans et plus, qui réside dans un autre pays pour au moins trois mois.

2- Migrant de retour

Le migrant de retour est défini comme étant tout membre du ménage enquêté, de nationalité marocaine/tunisienne, qui a vécu à l'étranger pendant trois mois ou plus, est retourné en Maroc/Tunisie en étant âgé de 15 ans ou plus (au moment du retour) pour y résider.

3- Etranger résidant ou immigré

Un immigré ou un résidant étranger en Tunisie est toute personne qui réside en Tunisie depuis six mois et plus, ou compte rester plus que six mois, indépendamment de sa situation de résidence ; légale ou illégale. Elle comprend toutes les personnes de nationalité étrangère titulaires ou non d'une autorisation de résidence dans le pays.

4- Migrant forcé

Le migrant forcé est considéré comme étant toute personne étrangère se trouvant sur le territoire du pays d'exécution de l'enquête, principalement pour des raisons liées au transit vers un autre pays, à la demande d'asile ou de statut de réfugié, à l'insécurité, la guerre ou la persécution dans le pays d'origine ou au trafic ou la coercition

3.3.3 Méthodologie et implémentation

Le Maroc et la Tunisie se sont basés sur la base de sondage du RGPH 2014 ; la base la plus exhaustive et la plus récente permettant de procéder à un échantillonnage probabiliste stratifié tenant en compte la rareté du phénomène dans l'ensemble de la population. Les modules sur la migration internationale insérés à l'occasion du RGPH 2014, ont permis une meilleure stratification et par conséquent une réduction du coût de la réalisation de l'enquête.

Les questionnaires conçus dans le cadre du projet HIMS ont été contextualisés tout en gardant l'aspect de comparabilité entre les pays ceci dans le but de répondre à un besoin interne et international.

► Au Maroc

Le Maroc a implémenté la première phase de l'enquête en 2018/2019, dont les résultats ont été diffusés par le HCP¹⁵ en 2020. La première phase de l'enquête portait sur la propension à émigrer, les migrants actuels et les migrants de retour. La deuxième phase concernait l'immigration et particulièrement la migration forcée.

La première phase de cette enquête a ciblé un échantillon de 15 076 ménages répartis en 8 144 ménages de migrants actuels, 4 072 ménages de migrants de retour et 2 860 ménages de non migrants. La collecte des données, effectuée sur un support informatique, a été réalisée sur le terrain entre août 2018 et janvier 2019.

La deuxième phase de cette enquête a concerné les migrants forcés âgés de 15 ans et plus comprenant les migrants en situation irrégulière, les migrants régularisés, les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc. L'implémentation de cette phase a eu lieu au début du 2021 et les résultats détaillés ont été diffusés en septembre 2021¹⁶.

► En Tunisie

L'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie ou « Tunisia-HIMS » a été exécutée en 2020/2021. Les travaux sur terrain ont été achevés au mois de mai 2021. L'implémentation de l'enquête a été entravée par la pandémie du COVID-19. La dissémination des premiers résultats a eu lieu au mois de décembre 2021¹⁷. Cette enquête a ciblé cinq catégories de migrants : les migrants actuels, les migrants de retour, les immigrés, les migrants forcés, et les non migrants, à travers des échantillons tirés d'une manière indépendante. L'exécution de l'enquête a été en deux phases :

Phase 1 : Préalablement au tirage des ménages cibles au sein des zones de dénombrement (ZD) sélectionnées, une phase de ratissage a été essentielle afin d'actualiser la base de sondage (Base RGPH 2014) en termes de taille de la population de chaque catégorie cible de l'enquête. Cette première phase consiste à parcourir les (ZD) échantillons et à dénombrer la population des non migrants, des migrants de retour, des migrants actuels et des résidents étrangers. Au niveau de chaque (ZD), les logements et les ménages ont été listés et numérotés en indiquant l'adresse exacte du logement et les coordonnées du chef de ménage. Ceci a permis d'actualiser les tailles des (ZD) échantillons permettant ainsi des estimations actualisées de la population de toutes les catégories de migrants.

Phase 2 : Phase au cours de laquelle les données individuelles ont été collectées auprès des différentes catégories de migrants. L'enquête a ciblé un échantillon de 29427 individus âgés de 15 ans et plus répartis en 7804 migrants actuels, 7314 migrants de retour, 3148 immigrés et 11161 non migrants.

3.3.4. Outils de collecte

L'enquête vise à fournir des données représentatives, rétrospectives et comparatives sur les nouvelles tendances de la migration internationale, les caractéristiques des différentes catégories de migrants (émigrants/migrants actuels, migrants de retour, immigrants et migrants forcés), les intentions d'émigrer chez les non migrants, les causes et les conséquences des migrations internationales. Les outils de collecte sont les suivants :

- 1- Un questionnaire ménage et conditions de vie ;
- 2- Un questionnaire individuel pour le migrant actuel ;
- 3- Un questionnaire individuel pour le migrant de retour ;
- 4- Un questionnaire individuel pour le non-migrant ;
- 5- Un questionnaire individuel pour le migrant forcé ;
- 6- Un questionnaire individuel pour l'immigrant ;
- 7- Un questionnaire sur les transferts destiné à chacune des catégories de migrant.

¹⁵ : https://www.hcp.ma/Premiers-resultats-de-l-Enquete-du-Haut-Commissariat-au-Plan-sur-la-Migration-Internationale-au-cours-de-2018-2019_a2443.html https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-Nationale-sur-la-Migration_t21608.html

¹⁶ : https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-Nationale-sur-la-Migration_t21608.html

¹⁷ : <http://ins.tn/publication/rapport-de-lenquete-nationale-sur-la-migration-internationale-tunisia-hims>

Chaque questionnaire administré auprès du migrant se compose de neuf sections :

Section 1: Histoire migratoire ;

Section 2: Education ;

Section 3: Etat matrimonial et fécondité ;

Section 4: Situation de pré-migration et motivations pour émigrer ;

Section 5: Réseaux de migration et d'assistance ;

Section 6: Historique et mobilité professionnels ;

Section 6A: Impact du COVID-19 sur la situation économique du migrant (cas de la Tunisie) ;

Section 7: Intentions de migrer et perceptions des expériences migratoires ;

Section 8: Transferts du migrant.

3.3.5. Types de données collectées

Les migrants actuels/ les résidents à l'étranger

- Distribution géographique des ménages d'attache et celle des migrants dans les pays d'accueil,
- Historique de l'émigration et naturalisation ;
- Niveau d'éducation du migrant actuel ;
- Domaine de spécialisation du migrant actuel ;
- Statut matrimonial
- Cout de la migration
- Situation du migrant avant la migration et motifs d'émigration ;
- Réseaux d'assistance à l'émigration ;
- Historique et mobilité de l'emploi ;
- Impact du COVID-19 sur la situation économique
- Intentions et perceptions sur l'émigration ;
- Transferts et Investissements,

Les migrants de retour

- Historique de la migration ;
- Caractéristiques sociodémographiques du migrant de retour (sexe, âge, milieu de résidence ; régions de réinstallation, pays de provenance, durée de séjour à l'étranger, période de départ, période de retour) ;
- Situation pré-migratoire et raisons de la migration à l'étranger ;
- Réseaux migratoires et assistance ;
- Historique de l'emploi ;
- Impact du COVID-19 sur la situation économique (Tunisie)
- Statut matrimonial, accompagnement du migrant, lieu de résidence du conjoint, mixité du mariage ;
- Raisons de la migration de retour et perception de l'expérience migratoire ;
- Problèmes rencontrés par le migrant de retour, le conjoint et les enfants au retour ;
- Transferts en espèce et en nature du migrant de retour, montants, bénéficiaires, canaux, utilisation ;
- Investissement du migrant de retour (secteurs d'investissement, montants investis, raisons de non-investissement, etc.).

Les immigrants

- Historique de la migration ;
- Parcours migratoire ;
- Réseaux d'aide à la migration, cout de la migration ;

- Historique mobilité de l'emploi
- Impact du COVID-19 sur la situation économique (Tunisie)
- Statut matrimonial et fécondité,
- Intentions et perceptions d'émigration ;
- Etat sanitaire

Les migrants forcés

- Opération de migrer et parcours migratoire
- Situation dans le pays de résidence actuelle
- Intentions et perceptions d'émigrations ;
- Etat matrimonial et fécondité
- Situation au cours de la période COVID-19 (Tunisie)
- Accès aux services de base
- Aide et Assistance dans le pays d'accueil

3.3.6. La mesure des flux et des stocks

► Au Maroc

L'enquête, au Maroc, n'a pas permis de disposer d'effectifs des migrants actuels résidants à l'étranger et des immigrés au Maroc, mais plutôt de données sous forme de proportions. Toutefois, dans le cadre du projet « THAMM » une estimation des effectifs de Marocains Résidant à l'Etranger par niveau de vulnérabilité sera produit sur la base des données officielles disponibles dans les principaux pays de résidence des MRE.

► En Tunisie

En Tunisie, l'enquête « Tunisia-HIMS » a permis d'estimer les effectifs de chaque catégorie de migrant : migrant de retour, immigré, migrant forcé, et émigrant actuel à l'étranger représentant une partie de la diaspora des tunisiens à l'étranger (TRE). En outre, les résultats portent sur les flux entrants/ sortants, notamment sur Les dix dernières années.

3.3.7. Pertinence pour la migration de la main d'œuvre

La population cible de l'enquête est âgée de 15 ans et plus (âge minimum pour travailler). Cette enquête a permis d'identifier les travailleurs migrants internationaux catégorie des résidents habituels, autrement dit « les migrants internationaux qui, durant une période de référence définie, faisaient partie de la main d'œuvre du pays où ils résident habituellement, en étant en emploi ou au chômage ». Dans ce cas le pays de résidence habituelle est le Maroc (même chose pour la Tunisie). La catégorie des travailleurs étrangers non-résidents n'est pas couverte par l'enquête vu qu'elle s'adresse à la population résidente des étrangers dans le pays de résidence habituelle au moment de l'enquête.

Quant à la migration de retour, l'enquête spécifique sur la migration internationale a permis d'estimer l'effectif des travailleurs migrants de retour, et ceci, grâce aux données collectées auprès des migrants de retour âgés de 15 ans ou plus au moment du retour sur leur situation vis-à-vis du marché d'emploi dans le/les pays de destination. Pour le Maroc, seuls les migrants retournés depuis 2000 ont été couverts par l'enquête. Pour la Tunisie, tous les migrants de retour encore vivants ont été considéré.

Les enquêtes HIMS ont permis, également, de déterminer le profil et les conditions de travail des travailleurs migrants internationaux résidents/ travailleurs migrants internationaux de retour :

- Pays de destination/ d'origine ;
- Statut/ situation de résidence du migrant ;

- Situation économique avant et après migration ;
- Mobilité dans l'emploi ;
- Caractéristiques socioéconomiques ;
- Accès aux droits des travailleurs ;
- Bénéfices et avantages dans l'emploi ;
- Type de contrat ;
- Durée de contrat ;
- Etc...

En exploitant les données de cette enquête, on constate que les indicateurs sur les migrations de la main d'œuvre portent sur les possibilités d'emploi, la proportion d'occupation et les bénéfices dans l'emploi au moment de l'enquête, notamment, la couverture sociale et sanitaire, et les congés prépayés. Cependant, des améliorations futures à apporter à l'enquête sont nécessaires : (i) s'aligner aux directives du 19^e CIST concernant les statistiques du travail, de l'emploi, et de la sous-utilisation de la main d'œuvre, (ii) déterminer la situation professionnelle des travailleurs migrants dans les milieux de travail.

3.4. Sources administratives

Dans les pays de l'UMA, on identifie, des départements ministériels ainsi que des agences qui sont sous leur tutelle, à savoir, les Affaires Etrangères, l'Intérieur, le Travail, les Affaires Sociales, les Finances, et autres structures. Toutefois, peu d'entre eux possèdent des données pertinentes en termes d'exhaustivité et de représentativité sur la migration internationale, en particulier, la migration de la main d'œuvre. Une cartographie exhaustive des sources administratives a été menée dans le cadre du projet « AMEM » pour les trois pays ; Mauritanie¹⁸, Maroc¹⁹, et la Tunisie²⁰. Dans ce qui suit, on se limite à présenter les structures disposant des bases ou des registres de données officielles susceptibles, après des opérations de traitement, de consolidation, d'harmonisation, de fournir des statistiques fiables sur la migration de la main d'œuvre qui se caractérisent par la pérennité dans le temps.

3.4.1. Mesure du stock des ressortissants des pays de l'UMA à l'étranger à travers les sources administratives

Dans chaque pays de l'UMA, divers ministères, structures et institutions s'occupent des ressortissants à l'étranger, mais la collecte de données sur les migrations internationales, notamment, la migration de main-d'œuvre ne fait pas partie de leur priorité. Le ministère des Affaires Etrangères reste l'institution principale mandatée de la collecte régulière et exhaustive des informations sur les ressortissants des pays de l'UMA, à travers ses services consulaires établis à l'étranger. Les informations partagées avec les Instituts des statistiques ou les autres structures concernent, essentiellement, le sexe, l'âge, la profession, et le pays d'accueil.

► En Algérie

Pour l'Algérie, les services du ministère des Affaires Etrangères disposent des données sur l'enregistrement administratif des ressortissants algériens auprès des consulats à l'étranger. Ces données concernent tous les ressortissants algériens en situation régulière à l'étranger. Les informations qu'elles fournissent sont celles renseignées dans les formulaires d'obtention d'une carte consulaire (sexe, Age, profession, ...). Aucune information n'est diffusée, les informations sont collectées et traitées pour usage interne.

¹⁸ : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---ilo-algiers/documents/projectdocumentation/wcms_774632.pdf

¹⁹ : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---ilo-algiers/documents/publication/wcms_818627.pdf

²⁰ : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---ilo-algiers/documents/genericdocument/wcms_764796.pdf

► En Libye

Le département des affaires consulaires joue un rôle important dans l'émigration principalement en termes de services consulaires fournis aux Libyens à l'étranger (passeports, documents, assistance, état civil, documents de certification, entre autres). Néanmoins, ce département ne diffuse pas des statistiques par rapport aux migrants Libyens.

► En Mauritanie

La collecte des informations consulaires sur les résidents mauritaniens à l'étranger est assurée par le ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC). Ces données ne sont ni traitées ni diffusées.

► Au Maroc

La Direction des Affaires consulaires et Sociales (DACS), rattachée au ministère des Affaires étrangères, et chargée de la communauté marocaine résidant à l'étranger (MRE) est la direction qui a pour tâche de relier les différents chancelleries et consulats. La production de statistiques relatives à la communauté marocaine résidante à l'étranger constitue l'une de ses activités. Les statistiques dont disposent le DCAS portent sur l'effectif des MRE résidant à l'étranger et leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques (sexe, âge, état matrimonial, niveau d'instruction, profession, pays d'accueil, régions d'origine au Maroc). L'une des particularités des services consulaires marocains est le fait de disposer d'informations sur les Marocains en situation irrégulière dans les pays d'accueil. Les informations produites sur les MRE sont communiquées à la demande des utilisateurs.

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)²¹ est un établissement public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle est chargée de procéder à la prospection, à la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi.

Le Bureau de l'Emigration du Département de l'Emploi est chargé de viser les contrats de travail présentés par les salariés de nationalité marocaine appelés à occuper un emploi à l'étranger. Les informations recueillies lors de cette procédure sont le nom ou la raison sociale de l'entreprise de recrutement, ainsi que son adresse, le nom, le prénom et la qualité de la personne signataire du contrat pour l'entreprise ou l'employeur, les informations relatives à la durée du contrat, à la fonction qui sera occupée par le salarié, au salaire qui sera perçu par ce dernier, le lieu de son travail et les autres avantages sociaux, le sexe du candidat, et pour les femmes, le statut matrimonial (mariée, divorcée ou célibataire).

► En Tunisie

Le ministère des Affaires étrangères (MAE) dispose d'un réseau de consulats et de chancelleries dans les principaux pays de destination des Tunisiens. Les Tunisiens résidant à l'Etranger (TRE) sont généralement appelés à se faire enregistrer auprès des chancelleries et des représentations consulaires en renseignant la carte consulaire. Cette carte porte sur un ensemble de variables : Sexe, âge, état civil, professions, secteurs d'activité. L'exploitation de ces bases de données sert à établir l'état annuel des lieux d'émigration à l'étranger (effectifs, gouvernorats d'origine en Tunisie et régions de résidence à l'étranger, naissances et décès, mouvement matrimonial, emploi et chômage, professions...). Ces bases de données constituent, par conséquent, la principale source exhaustive d'information sur l'émigration à l'étranger. Ces données sont par la suite centralisées au niveau de la Direction Générale des Affaires Consulaires (DGAC) afin de produire le rapport annuel les concernant. Les données ainsi produites sont disséminées, notamment à travers l'annuaire de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), et l'Observatoire Nationale de la Migration (ONM).

L'Agence tunisienne de Coopération technique (ATCT) est un établissement public, sous tutelle du ministère de l'économie et de la planification chargé de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de coopération technique. Elle est chargée du placement à l'étranger, pour des durées déterminées, des compétences et de la

²¹ : <http://anapec.org/sigec-app-rv/>

main d'œuvre spécialisée tunisiennes, dans le cadre de la coopération technique. L'ATCT dispose d'une banque de candidatures informatisée, comportant des dossiers de cadres et techniciens tunisiens exerçant dans différents domaines. Ces candidats sont répartis par domaine, par spécialité et par niveau d'expérience. Les données sont diffusées sur le site de l'ATCT²².

L'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI), sous tutelle du ministère de la formation professionnelle et l'emploi, est une unité de placement à l'international, qui dispose d'une base de données administratives produite à partir de fichiers qui concernent les placements de travailleurs tunisiens à l'étranger.

3.4.2. Mesure du stock des étrangers dans les pays de l'UMA à travers les sources administratives

Les différents pays du Maghreb collectent des informations sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des étrangers (sexe, âge, état matrimonial, niveau d'éducation, activité, profession, pays d'origine, villes et région de résidence). Ces données sont collectées, essentiellement, par le ministère de l'Intérieur au moment de la délivrance du document officiel de résidence (cartes d'immatriculation, cartes de résidence, etc.) qui permet d'avoir un permis de travail indispensable à la facilitation d'accès sécurisé au marché de l'emploi. Les informations collectées ne concernent que les étrangers en situation régulière sur le territoire national. Quant à la population en situation irrégulière, elle n'est pas comptabilisée. Malgré leur richesse, ces données ne sont ni partagées, ni disséminées par tous les pays de l'UMA. Toutefois, les agences spécialisées pour la délivrance du permis du travail possèdent des statistiques sur le nombre des permis délivrés. Ces statistiques sont généralement, disponibles et accessibles. Malgré la non-représentativité, cette source de données nécessaire pour établir un système d'information complet sur la migration internationale de la main d'œuvre.

En Mauritanie, L'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) a pour mission la création et la mise à jour d'un système de registre de population biométrique. En concertation avec les administrations concernées, l'ANRPTS assure l'enregistrement et la mise à jour des informations d'identification des citoyens et des étrangers résidents ou de passage en Mauritanie. Toutefois, les données ne sont ni partagées, ni diffusées.

Certains pays du Maghreb tels que la Tunisie et le Maroc produisent des données sur les travailleurs étrangers résidents sur le territoire national selon les caractéristiques démographiques et socioéconomiques du migrant (éducation, activité, profession, secteur d'activité, situation dans la profession et pays d'origine). En Tunisie, ces données sont produites, essentiellement, par la **Direction Générale de l'Emigration et de la Main-d'œuvre Etrangère (DGEME)**, qui accorde les permis du travail pour la main-d'œuvre étrangère exerçant en Tunisie, conclut et gère les accords bilatéraux de mobilité. Quant au Maroc, les composantes du système d'information sur les travailleurs étrangers y résidant sont beaucoup plus diversifiées que le reste des pays Maghrébins selon la cartographie des sources des données réalisée dans le cadre du projet « AMEM »²³.

3.4.3. Mesure des flux dans les pays de l'UMA à travers les sources administratives

Outre sa mission de délivrance du document officiel de résidence sur le territoire national, le ministère de l'intérieur, à travers les postes-frontières terrestres, aériennes et maritimes, recense les personnes entrant et sortant du territoire national qui remplissent des fiches comprenant un nombre de variables telles que, le sexe, l'âge, la profession, le motif de passage par la frontière, le lieu de résidence, la destination ainsi que la date du passage au frontière.

Les statistiques sur les flux des entrées/sorties des nationaux et des non nationaux par mois, par point de passage frontalier, par nationalité ou pays d'origine, statut de résidence (résident et non-résident) sont produites par l'une des directions ou structures sous tutelle du ministère de l'intérieur.

²² : <https://www.atct.tn/fr/statistiques-de-latct#?>

²³ : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---ilo-algiers/documents/publication/wcms_818627.pdf

Les données sur les entrées/sorties aux frontières par les personnes en mouvement servent à déterminer le volume de ce mouvement, et par conséquent à mesurer le solde aux frontières pour les étrangers. Le calcul du solde migratoire net n'est pas possible car il s'agit plutôt de mouvements que des personnes. En d'autres termes, une personne peut effectuer plusieurs entrées et sorties dans la même journée, comme c'est le cas par exemple à la frontière tuniso-libyenne de Ras-Jdir en Tunisie. Ceci rend toute initiative d'estimation des flux hasardeuse. Malgré ces faiblesses, ces données permettent de mesurer les parts respectives des résidents et des non-résidents. Dans le cas de la Tunisie, les rapports des statistiques aux frontières sont mensuellement partagés avec l'INS qui se charge de les diffuser dans le bulletin mensuel de la statistique²⁴.

En conclusion, les pays de l'UMA possèdent des bases de données sur la migration internationale, en particulier la migration de main d'œuvre, qui souffrent d'une sous exploitation et d'un manque d'harmonisation et de coordination tant au niveau national qu'au niveau régional. Toutefois, lors de l'atelier régional AMEM qui s'est tenu au Maroc au mois de novembre 2019²⁵, les représentants des cinq pays de l'UMA ont exprimé la volonté de leur pays à pallier les lacunes que présentent les sources ayant trait avec la migration de la main d'œuvre, notamment les sources administratives et ceci à travers des différentes initiatives en cours.

3.4.4. Les transferts

► Au Maroc

L'Office des Changes est un établissement public à caractère administratif. Il est placé sous la tutelle du Ministère chargé des Finances. Les missions de l'Office des Changes consistent en la réglementation et le contrôle des opérations de change et la publication des statistiques des échanges extérieurs. Il établit et publie la balance des paiements, la balance commerciale et la position financière extérieure globale conformément aux normes internationales en la matière ; la 6ème édition du manuel de la balance des paiements du FMI. Les envois de fonds effectués par les Marocains résidant à l'étranger (MRE), sont enregistrés en recettes des revenus secondaire. Les données sur les transferts des MRE par pays de provenance sont disponibles sur le site de l'office²⁶.

► En Tunisie

Dans son rapport annuel²⁷, la Banque Centrale Tunisienne diffuse des données sur le revenu du travail par mode de transfert. En effet, Les revenus des TRE sont compilés conformément à la 5ème édition du manuel de la balance des paiements du FMI, C'est la somme des transferts personnels courants en espèces ou en nature effectués par des ménages non-résidents à des ménages résidents et des rémunérations des salariées saisonniers ou transfrontaliers transférés vers les ménages résidents. Au niveau de la Balance des paiements de la Tunisie, les revenus du travail se composent de transferts financiers, et de transferts en nature. Les transferts financiers sont recensés à partir du Système ITRS qui comprend les déclarations bancaires, les déclarations de la Poste, et les opérations des systèmes de paiements électroniques (western union, moneygram,...). Les données sur les transferts en nature se basent sur les déclarations douanières et les données de l'INS.

²⁴ : <http://www.ins.tn/publication/bulletin-mensuel-de-la-statistique-janvier-2021>

²⁵ : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---ilo-algiers/documents/genericdocument/wcms_761185.pdf

²⁶ : <https://www.oc.gov.ma/sites/default/files/2021-07/Rapport%20Annuel%20BP%20%26%20PEG%202020.pdf>; p27

²⁷ : https://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/documents/RA_fr.pdf; p77

3.5. Autres sources

Autres sources internationales et régionales ont été cartographiées :

- Base de données d'ILOSTAT sur les statistiques des migrations internationales de main d'œuvre²⁸ (International Labour Migrations Statistics : ILMS): c'est la principale source de comparaison internationale de données sur les migrations de travail. Les principales sources de données pour alimenter cette base sont les enquêtes main-d'œuvre, suivies par d'autres enquêtes sur les ménages et les recensements de population ainsi que les sources de données administratives. La base de données ILMS fournit, en fonction de la disponibilité des données, un ensemble d'indicateurs décrivant le nombre et le profil des travailleurs migrants internationaux, leur situation sur le marché du travail et leurs schémas d'emploi, leurs principaux pays d'origine et de destination et l'ampleur des flux migratoires entrants et sortants.
- UNDESA database²⁹ : c'est un ensemble de données présentant des estimations des migrants internationaux par âge, sexe et origine. Les estimations sont disponibles pour tous les pays et régions du monde. Les estimations sont basées sur les statistiques officielles sur la population née à l'étranger ou la population étrangère. Les migrants internationaux sont ventilés par âge, sexe et pays ou zone d'origine ; basées sur des statistiques nationales, dans la plupart des cas obtenues à partir de recensements de la population. En outre, les registres de population et les enquêtes nationales représentatives fournissent des informations sur le nombre et la composition des immigrants internationaux. La base de données présente des estimations des migrants internationaux par âge, sexe et origine. Les estimations sont présentées pour 1990, 1995, 2000, 2005, 2010, 2015 et 2020 et sont disponibles pour 232 pays et régions du monde. Elles sont basées sur les statistiques officielles sur la population née à l'étranger ou la population étrangère.
- Les services de la Banque mondiale collectent des données des banques nationales des pays membres et produisent des données sur les transferts de fonds selon les standards du FMI retenus pour l'observation de la balance des paiements dans le monde.³⁰
- L'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) dispose d'une base de données sur les migrations dans les pays de l'OCDE et non-OCDE (DIOC et DIOC-E)³¹. Cette base fournit des données qui sont comparables à la fois entre pays d'accueil et pays d'origine. Elle comprend des informations par pays de résidence, pays d'origine, âge, sexe, niveau d'éducation, durée de séjour, situation vis à vis de l'emploi, profession, secteur et domaine d'étude.
- La base de données de l'EUROSTAT³² est utile dans le cas des pays du Maghreb. Les migrants maghrébins sont présents, en majorité, dans la rive nord de la méditerranée, à l'exception des migrants mauritaniens qui s'orientent vers l'Afrique.
- Dans le cas de la Libye, l'OIM propose le Data Tracking Matrix (DTM)³³; matrice de suivi des déplacements (DTM) qui suit les mouvements de population en Libye à l'aide de données collectées au moyen d'enquêtes périodiques et fournit des informations sur les migrants internationaux, Réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays, qu'ils soient des résidents ou des transitaires.
- En Mauritanie, la DTM est active depuis 2018 pour mieux comprendre les flux de population dans le pays. Toutefois, la DTM présente des limites méthodologiques et des défis au niveau des concepts et des définitions adoptés.

28 : <https://ilostat.ilo.org/topics/labour-migration/>

29 : <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>

30 : <https://donnees.banquemondiale.org/>

31 : https://www.oecd-ilibrary.org/deliverdotstat?itemId=%2Fcontent%2Fdata%2Fdata-00342-fr&containerItemId=%2Fcontent%2Fcollection%2Fmig-data-fr&baseUrl=http%3A%2F%2Fstats.oecd.org%2Fwbos%2Fbrandedview.aspx%23data-00342-fr&oecdstat=mig-data-fr&return_url=https%3A%2F%2Fwww.oecd-ilibrary.org%3A443%2Fcontent%2Fdata%2Fdata-00342-fr&lang=fr&cid=guest&institution_name=&doi=data-00342-fr

32 : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>

33 : <https://dtm.iom.int/>

3.6. Initiatives d'amélioration en cours

► En Algérie

Lors de l'atelier régional AMEM de novembre 2019³⁴, le représentant du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et de l'aménagement du territoire (MICLAT) de l'Algérie a présenté les initiatives en cours pour améliorer le système d'information sur la migration de la main d'œuvre. L'Algérie dispose d'un registre national de l'état civil biométrique. Il préconise de transformer en registre national de la population qui intégrera tous les résidents en Algérie, y compris les étrangers. La question des travailleurs étrangers est intégrée au recensement prochain ; L'ONS et le MICLAT ont travaillé aux préparatifs du prochain RGPH.

► Au Maroc

Le Haut- Commissariat au Plan (HCP) qui a lancé en 2021 une activité d'harmonisation des statistiques administratives de la migration internationale en général et de la migration de la main d'œuvre en particulier intitulée «Vers un Système d'Informations Intégré et Harmonisé sur la Migration Internationale de la Main d'œuvre au Maroc», en partenariat avec le Bureau International du Travail (BIT) et les institutions nationales concernées par la production et l'utilisation des données sur la migration internationale.

Cette activité a pour objectif de poser les premiers jalons d'un Système d'Informations Intégré et Harmonisé sur la Migration Internationale au Maroc», à travers l'amélioration et l'harmonisation des outils de collecte, de production et d'analyse des données sur la migration, conformément aux normes internationales et en particulier aux recommandations des différentes conférences internationales des statistiques du Travail (CIST) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'examen des limites et insuffisances des statistiques disponibles; l'identification des besoins de renforcement des capacités et la formulation de recommandations, mesures et actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des statistiques et enfin, la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la collecte, la production, et l'analyse de ces statistiques et leur sensibilisation.

► En Tunisie

Les efforts se traduisent par la réalisation de certaines actions en la matière dont notamment :

- L'ONM est en train de piloter un projet de création d'un système d'information national sur la migration avec la participation des différentes institutions publiques concernées, notamment l'INS. Ce système va collecter, améliorer et actualiser les données migratoires de source officielle et administrative dans un objectif dynamique. En plus de la création d'un groupe de travail "Migration" au sein du Conseil National de la Statistique (CNS) piloté, également, par l'ONM avec l'appui du BIT. Ce groupe a fait l'objet d'un accord conclu le 28 octobre 2021 entre l'Observatoire et le Conseil.
- La Stratégie Nationale sur la Migration en Tunisie a été actualisée à deux reprises et il est actuellement l'objet d'une nouvelle révision à la suite de la publication des résultats de l'enquête Tunisia-Hims d'une part et aux recommandations d'une étude de contextualisation effectué à cet égard d'autre part. Un nouveau projet sera préparé avec le concours des différents intervenants en vue de le soumettre au Gouvernement tunisien. Enfin, des groupes thématiques ont été constitués pour mener des études approfondies en se basant sur les données de l'enquête Tunisia-HIMS et renseigner les politiques migratoires en Tunisie.

³⁴ : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---ilo-algiers/documents/genericdocument/wcms_761185.pdf

4. DONNÉES DISPONIBLES : RARETÉ, FAIBLESSE ET DISSÉMINATION LIMITÉE

Cette section envisage dans un premier temps un examen des données disponibles et accessibles pour la mesure du stock des Magrébins à l'étranger et des étrangers dans les pays du Maghreb, puis, dans un deuxième temps, un examen des données sur les flux migratoires.

4.1. Données sur le stock à l'étranger

► En Algérie

Pour l'Algérie, les statistiques consulaires sont élaborées à partir des immatriculations dans les consulats algériens à l'étranger et transmises au ministère des Affaires étrangères. Elles concernent tous les ressortissants algériens établis en situation régulière à l'étranger. A ce jour, les informations sont collectées pour usage interne.

L'Europe est une destination traditionnelle des ressortissants algériens. De ce fait, l'utilisation des données issues de la base de l'OCDE sur la migration de la main d'œuvre algérienne en Europe pourrait être une solution pour pallier les lacunes des données sur les migrants travailleurs algériens à l'étranger. Les Algériens résidants en Tunisie et au Maroc sont comptés à travers les statistiques consulaires des deux pays. Le fait de compiler les données de différentes sources permettra de dresser le profil des travailleurs migrants.

► En Libye

Avant les conflits en Libye, l'émigration n'a jamais constitué un problème à résoudre ou un phénomène à étudier. Néanmoins, la situation actuelle a poussé les Libyens à quitter leurs pays vers les pays voisins, notamment la Tunisie, l'Egypte, et dans une moindre mesure l'Algérie. D'autres pays étaient attractifs pour les libyens après les conflits : la Jordanie et la Turquie, en plus des destinations traditionnelles : le Royaume Uni et l'Italie. Les données produites par les institutions de ces pays sur la population étrangère résidente permettront d'estimer l'effectif des Libyens à l'étranger. La mesure de la migration de la main d'œuvre dépendra en effet du niveau des désagréations disponibles.

► En Mauritanie

Seule l'Agence Nationale de Registre de Population dispose des données mais qui ne sont pas partagées avec l'ONS. Le projet AMEM a réalisé une enquête sur les Mauritaniens à l'étranger qui comporte une évaluation des stocks et des flux de Mauritaniens à l'étranger ces cinq dernières années³⁵.

► Au Maroc

Les données disponibles sur les MRE (Marocains Résidant à l'Etranger) sont collectées par **La Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS)** et partagées avec le HCP à une fréquence non régulière. Les données partagées présentent un nombre limité de variables : sexe, âge, pays de résidence actuel, et profession. La distribution des variables est figée ne permettant pas de faire les croisements nécessaires afin de détecter les travailleurs migrants

35 : https://www.ilo.org/africa/countries-covered/mauritania/WCMS_775301/lang--fr/index.htm pdf

et mener des études plus approfondies. Les tableaux disponibles présentent des distributions selon les variables suivantes :

- pays de résidence actuel ;
- sexe (effectif global);
- groupe d'âge : Age <16 ans, Age <=16 - Age<18, Age>=18 ET Age<24, Age>=24 ET Age<35, Age>=35 ET Age<45, Age>=45 ET Age<60, Age>=60 ;
- les villes où se trouvent les chancelleries ou les consulats marocains ;
- profession (130 libellés de profession) ;

Seules les données de l'année 2020 ont été partagées avec plus de détails. Pour l'année 2018, seule la distribution des données par le pays d'accueil a été partagée et pour l'année 2005, on n'a que l'effectif total des MRE.

L'examen des données reçues des années 2018 et 2020 fait ressortir que le nombre des ressortissants marocains en Lybie et au Sénégal (82.400 individus selon les données de 2020) ne figure pas parmi les données de 2018. Par conséquent, le nombre des MRE en 2018 devrait être ajusté pour prendre en considération les MRE dans ces deux pays.

Quant à la distribution par âge, les groupes d'âge proposés par la DACS ne permettent pas de distinguer les personnes âgées 15 ans et plus (age minimum pour travailler), condition nécessaire pour le calcul des indicateurs sur la migration de la main d'œuvre. Toutefois, il est à signaler que le nombre total des MRE à partir du tableau sur la distribution par âge (4415086) est différent de celui par pays de résidence (4927503); une différence de 513000 individus.

Il est à signaler que les données sur les étrangers résidents en Tunisie selon le RGPH 2014 enregistrent la présence de 5565 individus de nationalité marocaine sur le territoire Tunisien, le 28 avril 2014, contre 35000 MRE, nombre partagé par le DACS en 2020. Si on considère que la population marocaine résidente en Tunisie a subi le même accroissement démographique qu'au Maroc durant la période 2010-2020, (1,1%)³⁶, la population marocaine estimée en Tunisie, en 2020 devrait être 6 049. On ne peut que relever le décalage significatif entre les deux sources.

Les Données de la DACS sur la profession contiennent 4 884 295 enregistrements, c'est-à-dire individus, dont 62% ayant comme intitulés de profession : nourrisson, pensionné, salarié, sans profession, indéterminé. Les individus dont la profession est déclarée sont au nombre de 1 835 917 individus (38% des MRE). Ils ont été distribués par profession (vendeur, soudeur, architecte, etc), à savoir 130 intitulés de profession.

En plus des données consulaires de la DACS, l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale réalisée en 2018-2019 a réservé un questionnaire spécifique à l'émigration actuelle permettant d'avoir des données plus détaillées sur la répartition géographique des émigrants marocains³⁷ et le profil socio-démographique des travailleurs migrants internationaux. Bien que la période d'exécution de l'enquête sur le terrain coïncide avec la présence d'un certain nombre de migrants actuels marocains qui peuvent répondre eux-mêmes au questionnaire, le recours à des personnes proxy a été nécessaire. En effet, l'enquête n'a pas estimé des effectifs, mais plutôt des proportions.

La base de données de l'OCDE est une source pertinente pour le Maroc, vu l'importance de la communauté marocaine dans les pays de l'OCDE. Le nombre de personnes nées au Maroc et résidant dans les pays de l'OCDE a atteint 2,6 millions en 2010/11³⁸. Cette base comprend, également, des informations sur les caractéristiques démographiques (âge et genre), la durée de séjour, la situation sur le marché du travail (situation, professions, secteurs d'activité), domaine d'études, niveau d'éducation atteint et lieu de naissance³⁹.

³⁶ : https://www.hcp.ma/Taux-d-accroissement-de-la-population-du-Maroc-en-par-période-et-milieu-de-résidence-1960-2050_a683.html

³⁷ : L'enquête sur la migration internationale sur la migration au Maroc couvre les migrants actuels, qui sont par définition, toute personne marocaine âgée de 15 ans ou plus, qui était membre du ménage objet de l'enquête, qui a émigré à l'étranger et réside actuellement dans un autre pays

³⁸ : Selon une étude intitulé « les marocains résidants à l'étranger : une force importante pour le développement économique au Maroc » SOURCE INCOMPLETE A PRECISER,

³⁹ : <https://www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm>

Il y a une différence considérable en effectif entre le nombre des migrants déclaré par la DACS et celui présenté par l'OCDE. Ceci est dû aux divergences ayant trait aux définitions et concepts utilisés pour faire la collecte des données.

► En Tunisie

A l'instar du reste des pays de l'UMA, les statistiques sur les « stocks » des Tunisiens résidants à l'étranger (TRE) sont produites par le ministère des affaires étrangères, Direction Générale des Affaires Consulaires (DGAC). Les données reçues portent sur certaines caractéristiques : sexe, situation sociale, situation dans l'emploi. Les données détaillées reçues à l'occasion de cette étude sont celles de l'année 2017, sous forme d'une matrice de distribution des TRE par ville d'installation des chancelleries et des consulats tunisiens à l'étranger. La matrice des données brutes reçues contient les variables suivantes :

- Sexe
- Age (enfant moins 6ans, 18 ans et plus, 65 ans et plus)
- Situation sociale (ouvrier, cadre, indépendant, sans emploi, élève, étudiant)
- Double nationalité

L'examen des données partagées de l'année 2017 montrent qu'elles souffrent de plusieurs lacunes : l'effectif des TRE change selon la variable de distribution, la variable « situation sociale », telle que mentionnée dans le fichier du DGAC, ne permet pas de déterminer la distribution ni par groupes de profession, ni par secteur d'activité. Les définitions relatives aux catégories des cadres et des compétences ne sont pas claires, ce qui ne permet pas de distinguer les travailleurs migrants internationaux. La variable « Age », avec les modalités qui existent (18 ans et plus) ne permet pas de déterminer la population en âge de travailler (15 ans et plus).

Par ailleurs, la collecte des données ne se fait pas selon des standards, des principes et des définitions adoptées d'un commun accord ni à l'échelle nationale (OTE, INS, ATCT) ni à l'échelle internationale. En effet, la répartition selon les catégories socioprofessionnelles ne correspond pas aux nomenclatures internationales ; la métadonnée est absente.

En plus des données de la DGAC, l'enquête internationale sur la migration internationale 2020-2021 « Tunisia-HIMS », a recensé 556000 migrants actuels âgés de 15 ans et plus (population en âge de travailler). Rappelons que les migrants actuels représentent une partie des TRE ; ceux qui ont commencé le parcours migratoire depuis la Tunisie. Les résultats de l'enquête ont permis de recenser les travailleurs migrants tunisiens dans le pays de destination ainsi que leurs caractéristiques socio-démographique et économique. Le contact direct avec les émigrants était à 90%, ce qui donne plus de robustesse aux données collectées.

L'ATCT fournit des informations sur les cadres et les techniciens tunisiens exerçant dans différents domaines. Ces candidats sont répartis par domaine, spécialité et niveau d'expérience. Bien qu'elles soient riches, les données de l'ATCT souffrent d'une certaine sous-estimation d'effectif des coopérants. Certains travailleurs migrants peuvent décrocher des contrats sans passer par l'agence. L'enquête nationale sur la migration internationale a permis de combler ces lacunes. En effet, elle a permis d'estimer le nombre de départs convenablement préparés (contractualisation avant le départ orale ou écrite) ; un migrant sur trois décroche un contrat avant de quitter la Tunisie.

4.2. Les étrangers dans les pays du Maghreb et les migrants de retour

En l'absence d'autres sources fiables, les données des recensements sur les immigrés constituent une source incontournable du stock des étrangers dans les pays du Maghreb. L'un des principaux défis des données du recensement au niveau des pays de Maghreb est la dissémination limitée voire absente des données.

► En Algérie

Les résultats du RGPH 2022 sur les migrants internationaux résidents dans le pays ne sont pas encore publiés.

► En Libye

En Libye, les données sur les étrangers résidents sur son territoire datent du RGPH 2006. À la suite des conflits, la Libye a vécu divers flux d'entrée et de sortie des migrants internationaux, notamment des migrants travailleurs. Par conséquent, le stock des étrangers résidents en Libye ne peut pas être estimé à travers les données existantes du RGPH 2006.

► En Mauritanie

En ce qui concerne la population étrangère résidente en Mauritanie, uniquement les données du RGPH de 2013 sont jusqu'aujourd'hui disponibles même s'il existe une base de données au niveau de la Direction Générale de la Sûreté Nationale à partir des permis de séjour des étrangers⁴⁰.

► Maroc

Au Maroc, le RGPH 2014 a recensé un nombre de 86206 étrangers résidents. Les données du RGPH 2014 sont disponibles sur le site du HCP. Elles permettent de déterminer l'effectif des travailleurs migrants au Maroc ainsi que leurs caractéristiques. Cependant, le regroupement par région de nationalité au lieu de la nationalité du migrant entrave l'analyse approfondie par pays de provenance ou d'origine. Outre le module d'immigration inclus dans l'enquête emploi de 2017, le Maroc a pu générer des statistiques en termes de pourcentages concernant les caractéristiques des travailleurs migrants au Maroc (distribution par nationalité, occupé/inactif, niveau d'éducation, sexe, secteur d'activité). Toutefois, l'estimation de leurs effectifs reste nécessaire et utile afin d'effectuer des analyses et comprendre la dynamique migratoire de la main d'œuvre immigrante au Maroc.

Quant à la migration de retour, le RGPH 2014 avance le chiffre de 200000 retours au Maroc pendant la période 2000-2014 alors que l'enquête nationale sur la migration internationale estime à moins de 188000 le nombre de retours depuis le début de 2000 ; soit environ 10 000 retours par an en moyenne. Selon les données de l'enquête nationale sur la migration internationale, 44,8% des retours exercent une activité économique au Maroc, au moment de l'enquête et environ 56,9% des MR ont travaillé dans le dernier pays d'accueil.

► En Tunisie

L'enquête nationale sur la migration internationale⁴¹ a donné une estimation de 58.990 étrangers résidents en Tunisie ; soit 0,5% de l'ensemble de la population tunisienne. En comparaison avec le recensement de 2014, l'effectif de la population étrangère résidente en Tunisie a enregistré un accroissement absolu d'environ 6.000 étrangers (il était de 53000 individus). La communauté maghrébine représente 37% de l'ensemble des résidents étrangers dont 62% de sexe féminin. Les migrants en âge de travailler sont en nombre de 53306 dont 50,1% ayant une relation avec le marché d'emploi (en emploi, au chômage).

Selon les données de l'enquête nationale sur la migration internationale, l'effectif des migrants de retour, âgés de 15 ans et plus au moment du retour, est estimé à 211000 personnes dont 41,6% exercent une activité économique en Tunisie au moment de l'enquête et environ 80% exerçaient une activité économique de résidence habituel à l'étranger.

⁴⁰ : Rapport AMEM sur l'état des lieux des statistiques de la migration de main-d'œuvre en Mauritanie, p.33 ; https://www.ilo.org/africa/countries-covered/mauritania/WCMS_774632/lang--fr/index.htm

⁴¹ : <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Rapport%20de%20l%27enqu%C3%AAt%20nationale%20sur%20la%20migration%20internationale%20Tunisia-HIMS.pdf>

4.3. Les flux

► En Algérie

Le 6ème RGPH Algérien qui a eu lieu en 2022 va permettre de mesurer les flux entrants depuis 2008 et les flux sortants durant une période de référence de 5 ans.

► En Libye

Les données officielles communiquées sur les flux migratoires sont inexistantes. Les données disponibles sont celles de l'OIM à partir de son système de collecte DTM⁴².

► En Mauritanie

Les données sur les flux ont été mesurées à travers le RGPH-2013. Par ailleurs, l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE), à travers le RGPH 2013 et l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), à travers le Système de Suivi des Populations Mobiles mis en œuvre depuis 2018 en Mauritanie, ont mis en avant la présence d'environ 84 000 migrants dans les 9 Moughataas de Nouakchott⁴³. Dans ce contexte, une enquête sur la migration a été réalisée à Nouakchott, ensuite à Nouadhibou, conjointement par l'ANSADE et l'OIM. Le but de cette enquête est de cartographier la présence des migrants et leurs profils et de déterminer leurs besoins spécifiques⁴⁴.

► Au Maroc

Les flux des migrants, y compris les migrants de retour, ont été mesurés à travers le RGPH 2014.

► En Tunisie

En Tunisie, l'enquête sur la migration internationale 2020-2021 a permis de mesurer les flux entrants et sortants tant des migrants internationaux que des travailleurs migrants internationaux et des travailleurs migrants internationaux de retour et des migrants internationaux en vue de travailler au sens des directives sur la migration internationale de la main d'œuvre adoptées par l'OIT lors du 20^e CIST.

Tableau 4 : Flux des entrants et sortants tunisiens âgés de 15 ans et plus entre 2010 et 2020

Année	Sortants	Entrants (migrant retour)
2010	24 539	5 814
2011	25 553	7 682
2012	17 882	8 079
2013	16 780	6 362
2014	16 781	6 971
2015	27 577	8 452
2016	24 522	7 476
2017	31 525	7 576
2018	40 128	6 887
2019	36 903	9 405
2020	15 758	7 985

Source : Enquête Nationale sur la migration Internationale, 2021-2020, INS-Tunisie

⁴² : <https://dtm.iom.int/libya>

⁴³ : <https://dtm.iom.int/reports/mauritanie-%E2%80%94-nouakchott-%E2%80%94-enqu%C3%AAtte-pilote-oim-ons-sur-les-profils-des-migrants-13-16>

⁴⁴ : https://displacement.iom.int/sites/default/files/public/reports/Rapport_enque%CC%82te%20principale%20Nouadibou.pdf

5. TRAITEMENT, AJUSTEMENT ET ESTIMATION À PARTIR DES DONNÉES FOURNIES PAR LES POINTS FOCaux

5.1. Le stock à l'étranger

► Libye

Vu la conjoncture en Libye et ralentissement de la production des données officielles par l'institut de statistiques ou par les administrations, le recours aux sources internationales paraît indispensable. La base de données UNDESA comprend des données sur le stock des migrants par pays de résidence actuelle et pays d'origine (UNDESA, 2019). Le nombre des Libyens à l'étranger a enregistré une hausse à partir de 2010. En 2019, le stock de migrants était évalué à environ 180 506. Les émigrés libyens résident principalement en Italie (35 852), en Jordanie (20 288) au Royaume-Uni (18 064), aux Etats-Unis (10 448), et en Allemagne (11 493). Les pays du Maghreb attirent 13 000 Libyens dont 9267 résidents en Tunisie.

► Mauritanie

Pour la diaspora mauritanienne, on va se référer, également, aux données du UNDESA sur le stock des migrants par pays de résidence actuelle et pays d'origine (UNDESA, 2019). Le nombre des Mauritaniens à l'étranger a enregistré une hausse à partir de 2010. En 2019, le stock de migrants était évalué à environ 128 506. Les pays africains subsahariens occupent une place de premier rang parmi les destinations d'établissement des Mauritaniens, avec le Sénégal (46518), le Mali (23331) et la Côte d'Ivoire (12661) en tête de liste.

► Maroc

D'abord, on va ajuster l'effectif des MRE en 2020, et ceci, en ajoutant le nombre estimé de la population marocaine en Lybie et au Sénégal. Si on considère l'année 2018 comme année de référence⁴⁵, le nombre des Marocains en Lybie et au Sénégal est estimé, respectivement, à 76 400 et 4 300 individus. Par conséquent, le nombre des MRE estimé est de 4 444 245 au lieu de 4 365 445 nombre présenté par DACS.

Ainsi, Il est primordial d'estimer la population en âge d'activité 15 ans et plus. Pour ce faire, on suppose que la distribution de la population âgée entre 15 et 17 ans est uniforme. D'après la distribution ainsi estimée (Tableau 5), la population en âge de travailler représente 85% de l'ensemble des MRE.

⁴⁵ : $P(2018)=P(2020)/(1+a)^2$; P : population, a : taux d'accroissement démographique (taux d'accroissement démographique au Maroc est de 1,1% au cours de la période 2010-2020)

| Tableau 5 : Estimation de la population en âge d'activité, 15 ans et plus

Distribution DCAS		Distribution estimée		Estimation de la population en âge d'activité		
Groupe d'âge	Effectif	Groupe d'âge	Effectif	Groupe d'âge	Effectif	%
Age<16	701 375	Age <15	666 491	Moins de 15 ans	666 491	15%
Age>=16 ET Age<18	69 768	15	34 884	15 ans ou plus	3 745 321	85%
		16	34 884			
		17	34 884			
Age>=18 ET Age<24	284 780	Age>=18 ET Age<24	284 780			
Age>=24 ET Age<35	875 342	Age>=24 ET Age<35	875 342			
Age>=35 ET Age<45	1 103 831	Age>=35 ET Age<45	1 103 831			
Age>=45 ET Age<60	991 972	Age>=45 ET Age<60	991 972			
Age>=60	384 744	Age>=60	384 744			
Date null	3 256	Date null	3 256		3 256	

Source : Direction des Affaires Consulaires et sociales (DACs), Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération, 2020, Population en âge d'activité est une estimation de l'auteur

En appliquant les taux des distributions par groupe d'âge, ainsi calculés, sur la population des MRE pour les deux années 2018 et 2020, on obtient les effectifs estimés suivants :

| Tableau 6 : Estimation de la distribution des MRE par sexe et par groupe d'âge à partir des données de DACS de 2020

	Année		
	2005	2018	2020
Total	3 185 382	4 444 245	4 927 503
Age moins de 15 ans	477 807	666 637	739 125
Age 15 ans ou plus	2 707 575	3 777 608	4 188 378

Source : Direction des Affaires Consulaires et sociales (DACs), Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération, 2020 ,2018 ,2005. Effectif des MRE, en 2018, est ajusté et la distribution par sexe et age sont estimés par l'auteur

En outre, l'enquête sur la migration internationale au Maroc 2018-2019 a été administrée auprès des migrants actuels âgés de 15 ans et plus, âge de travailler. L'enquête a permis de déterminer leurs caractéristiques sociodémographiques en termes de proportion : âge, sexe, état matrimonial, caractéristiques éducationnelles, caractéristiques économiques, et.

Si on projette la structure proportionnelle des différents indicateurs de l'enquête migration internationale 2018-2019 au Maroc sur l'effectif des MRE âgé de 15 ans et plus estimé à partir des données de DACS pour l'an 2018, on obtient la répartition de migrants en emploi (une partie de la main d'œuvre) par sexe, illustré dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Distribution du nombre des MRE en âge d'activité estimé selon l'occupation d'emploi.

	% enquête sur la migration internationale 2018-2019	Effectif estimé
Total	100	3 777 608
Dispose d'un emploi (occupé)	64	2 417 669
Ne dispose pas d'un emploi	33,1	1 250 388
Ne sait pas	2,9	109 551

Source : Direction des Affaires Consulaires et sociales (DACS), ministère des Affaires Etrangères et de la coopération, 2018. Effectif en 2018 est ajusté et la distribution par sexe et âge sont estimés par l'auteur.

► En Tunisie

Suite à la dissémination des résultats de l'enquête nationale sur la migration internationale, l'Observatoire Nationale sur la Migration (ONM) s'est chargé de réunir tous les partenaires nationaux impliqués dans la migration internationale afin d'apporter les ajustements nécessaires et détecter les anomalies et les limites au niveau des définitions et des méthodes de collecte. Malheureusement, l'enquête n'a pu couvrir qu'une partie de la diaspora ; 566000 émigrants âgés de 15 ans et plus. Ainsi, on va se limiter aux données sur les TRE produites par le MAE et partagées par l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE).

Les données partagées et mises à la disposition de cette étude par l'OTE portent sur les effectifs des TRE pour les années 2015, 2017 et 2018. Les données sont désagrégées par sexe, groupe d'âge, et catégorie. Ci-dessous un récapitulatif des distributions possibles par les années :

| Tableau 8: Distribution des TRE selon les catégories disponibles, 2017 ,2015 et 2018

Catégorie/ variable		TRE 2015	TRE 2017	TRE2018
Sexe	Masculin	802 773	892 249	892 279
	Féminin	479 598	532 117	532 028
	total	1 282 371	1 424 366	1 424 307
Age	Inf. à 6 ans	-	130 581	
	18 ans ou plus	922 872	1 017 205	1 017 205
	65 ans ou plus	104 211	128 602	130 581
Catégorie	Ouvrier	469 167	570 394	570 394
	Cadre	115 153	100 317	100 317
	Professions libérales	55 575	57 435	*
	Sans emploi	206 593	185 616	185 616
	Elève	195 586	195 876	*
	Etudiant	57 418	66 376	*
	Total	1 099 492	1 176 014	*

Source : Direction Générale des Affaires Consulaires (DGAC), Ministère des Affaires Etrangères, 2015, 2017, 2018,

*Données manquantes

A partir de l'enquête « Tunisia-HIMS », 566000 migrants actuels (388.000 hommes et 178.000 femmes) résident à l'étranger. 55,5% parmi eux, au moment de l'enquête exerçaient une activité professionnelle dans le pays d'accueil. Pour les hommes, cette proportion est deux fois et demie supérieure à celle des femmes, soit 68,1% contre 28,2%. La proportion des migrants en emploi est estimée à 63,4% avant la pandémie du Covid-19 qui semble donc avoir impacté lourdement l'emploi des émigrés tunisiens. Par ailleurs, la proportion des chômeurs, estimée à 5,8% avant la pandémie, semble avoir été assez stable et est estimée à 5,4% au moment de l'enquête. C'est plutôt la proportion des migrants hors main d'œuvre qui aurait été la plus impactée par la crise sanitaire en passant de 29,6% à 36,0%, certains migrants ayant été découragés par la recherche d'emploi en raison de la situation pandémique.

5.2. Les étrangers résidents dans les pays de l'UMA

Les données officielles sur le stock des étrangers dans les pays de l'UMA datent des derniers recensements mises en œuvre dans la région. Seuls la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie ont disséminé les résultats détaillés sur la population étrangère résidente.

Dans le cas du Maroc, on suppose d'estimer le nombre de la population étrangère totale et la population active occupée à partir de leurs effectifs au moment des recensements ; à savoir 84001 (à partir de l'échantillon RGPH 2014 mis en ligne par le HCP). Pour ce faire, on considère qu'une population migrante subit le même accroissement que sa population d'origine. La même structure proportionnelle des indicateurs calculés à travers le RGPH est conservée.

Si on applique cette approche estimative pour le cas du Maroc toute en adoptant la structure proportionnelle des indicateurs disponibles à partir de l'enquête emploi 2017 pour la période 2017-2019). Ci-dessous les résultats de l'estimation d'effectif des étrangers au Maroc entre 2015 et 2019

► La structure des différents indicateurs sur les immigrés à travers l'enquête emploi 2017 :

Région d'origine	%
Pays arabes	33,5
Afrique sub-saharienne	27,3
Europenne	32,5
Autre	6,8

Taux d'activité	
Marocains	46,7
Etrangers	48,9

Source : EPE,2017, Haut
Commissariat au Plan, Maroc

Taux de chômage	
Marocains	10,2
Etrangers	18,1

Source : EPE,2017, Haut
Commissariat au Plan, Maroc

Source : EPE,2017, Haut Commissariat
au Plan, Maroc

► Stock estimé des étrangers au Maroc selon le sexe et l'âge entre 2015 et 2019

	Sexe et Age						Source de données
	Tout âge confondu			15 ans et plus			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
2014	84 001	47 484	36 517	69 024	37 963	31 061	Echantillon RGPH2014
2015	85 418	48 688	36 730	70 189	40 007	30 181	Estimation
2016	86 753	49 449	37 304	71 285	40 633	30 653	Estimation
2017	88 054	52 833	35 222	72 355	43 413	28 942	Estimation
2018	89 385	53 631	35 754	73 448	44 069	29 379	Estimation
2019	90 745	54 447	36 298	74 566	44 739	29 826	Estimation

Source : Calcul fait par l'auteur en se basant sur les données mises en ligne par le HCP sur le RGPH 2014

► Stock estimé des étrangers actifs par sexe au Maroc

	15 ans et plus			Source de données
	Total	Hommes	Femmes	
2014	37 700	26 160	11 540	Echantillon RGPH2014
2015	37 200	26 040	11 160	Estimation
2016	37 781	26 447	11 334	Estimation
2017	35 381	22 644	12 737	Estimation
2018	35 916	22 986	12 930	Estimation
2019	36 463	23 336	13 127	Estimation

Source : Calcul fait par l'auteur en se basant sur les données mises en ligne par le HCP sur le RGPH 2014

► **Stock estimé des étrangers actifs occupés au Maroc selon le sexe**

	15 ans et plus			Source de données
	Total	Hommes	Femmes	
2014	33 570	23 590	9 980	Echantillon RGPH2014
2015	33 108	23 436	9 642	Estimation
2016	33 625	23 802	9 793	Estimation
2017	30 570	19 021	9 808	Estimation
2018	31 032	19 309	9 956	Estimation
2019	31 504	19 602	10 107	Estimation

Source : Calcul fait par l'auteur en se basant sur les données mises en ligne par le HCP sur le RGPH 2014

► **Stock estimé des étrangers actifs occupés au Maroc selon le niveau d'instruction**

	Total	Néant	Primaire	Secondaire (collégial + qualifiant)	Supérieur	Source de données
2014	33 570	1 860	2 510	9 830	19 370	Echantillon RGPH2014
2015	33 108	1 834	2 475	9 695	19 103	Estimation
2016	33 625	1 863	2 514	9 846	19 402	Estimation
2017	30 570	1 694	2 286	8 951	17 639	Estimation
2018	31 032	1 719	2 320	9 087	17 905	Estimation
2019	31 504	1 746	2 356	9 225	18 178	Estimation

Source : Calcul fait par l'auteur en se basant sur les données mises en ligne par le HCP sur le RGPH 2014

► **Stock estimé des étrangers au Maroc, selon région d'origine**

	Total	Région d'origine					Source de données
		Pays arabes	Afrique subsaharienne	Afrique	Europe	Autre	
2014	84 001	-	-	32 280	33 790	17 931	Echantillon RGPH2014
2015	85 418	-	-	33 826	35 363	16 229	Estimation
2016	86 753	-	-	34 354	35 916	16 483	Estimation
2017	88 054	29 498	24 039	-	28 618	5 900	Estimation
2018	89 385	29 944	24 402	-	29 050	5 989	Estimation
2019	90 745	30 400	24 773	-	29 492	6 080	Estimation

Source : Calcul fait par l'auteur en se basant sur les données mises en ligne par le HCP sur le RGPH 2014

► **Stock estimé des étrangers actifs occupés au Maroc, selon région d'origine**

	Total	Région d'origine					Source de données
		Pays arabes	Afrique subsaharienne	Afrique	Europe	Autre	
2014	33 570	12 950	13 640	6 980	13 640	6 980	Echantillon RGPH2014
2015	33 108	12 772	13 452	6 884	13 452	6 884	Estimation
2016	33 625	12 971	13 662	6 991	13 662	6 991	Estimation
2017	30 570	11 793	12 421	6 356	12 421	6 356	Estimation
2018	31 032	11 971	12 609	6 452	12 609	6 452	Estimation
2019	31 504	12 153	12 800	6 550	12 800	6 550	Estimation

► **Stock estimé des étrangers actifs occupés au Maroc entre 2015 et 2019, selon l'activité économique**

	Etran- gers Ré- sidents au Ma- roc	Agri- culture, syvi- cul- ture et pêche	Activités de fabri- cation, d'extrac- tion, et autres activités de pro- duction	Construc- tion	Commerce de gros et de détail; répara- tions de véhicules automo- biles et de motocycles, Transport & entrepo- sage, Hé- bergement & restaura- tion	Informa- tion et communi- cation	Activités finan- cières et d'assu- rances	Acti- vités immo- bilières	Activités profes- sionnelles, scien- tifiques et tech- niques et Adminis- tration et activités d'appui adminis- tratif	Adminis- tration publique et dé- fense; sécurité sociale obliga- toire, Édu- cation, Santé et activités d'action sociale	Autres activi- tés de ser- vice (*)
2014	33 570	550	3 115	4 129	10 042	1 234	342	183	4 752	5 290	3 934
2015	33 108	542	3 072	4 072	9 903	1 217	337	181	4 687	5 217	3 879
2016	33 625	551	3 120	4 136	10 058	1 236	343	184	4 760	5 298	3 940
2017	30 570	501	2 837	3 760	9 144	1 124	311	167	4 327	4 817	3 582
2018	31 032	508	2 880	3 817	9 282	1 141	316	169	4 393	4 890	3 636
2019	31 504	516	2 923	3 875	9 424	1 158	321	172	4 460	4 964	3 691

Source : Calcul fait par l'auteur en se basant sur les données mises en ligne par le HCP sur le RGPH 2014

► Stock estimé des étrangers actifs occupés au Maroc entre 2015 et 2019, selon la profession

Profession												
	Les Ré- sidents Etrangers occupés	Membres des corps législatifs, élus lo- caux, res- ponsables hiérar- chiques de la fonction publique et directeurs et cadre	Cadres su- périeurs et membres des profes- sions libé- rales	Techni- ciens et professions intermé- diaires	Em- ployés	Commer- çants et intermé- diaires commer- ciaux et financiers	Exploitants agricoles, pêcheurs de poissons et d'autres espèces aquatiques, forestiers, chasseurs et travailleurs as	Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisansaux (sauf ou- vriers de l'agricul- ture)	Ouvriers et manœ- uvres agri- coles et de la pêche (y compris ouvriers qualifiés)	Conducteurs d'installa- tions et de machines et ouvriers de l'assem- blage	Manœ- uvres non agricoles, manuten- tionnaires et travailleurs des petits métiers	Autres activités de service (*)
2014	33 570	5 640	6 730	2 800	5 510	2 640	60	4 110	220	290	3 010	2 560
2015	33 108	5 562	6 637	2 761	5 434	2 604	59	4 053	217	286	2 969	2 525
2016	33 625	5 649	6 741	2 805	5 519	2 644	60	4 117	220	290	3 015	2 564
2017	30 570	5 136	6 128	2 550	5 018	2 404	55	3 743	200	264	2 741	2 331
2018	31 032	5 214	6 221	2 588	5 093	2 440	55	3 799	203	268	2 782	2 366
2019	31 504	5 293	6 316	2 628	5 171	2 478	56	3 857	206	272	2 825	2 402

Source : Calcul fait par l'auteur en se basant sur les données mises en ligne par le HCP sur le RGPH 2014

► **Stock estimé des étrangers actifs occupés au Maroc entre 2015 et 2019, selon le statut dans la profession**

	Total	Salariés	Employeurs/ Membres de coopératives de producteurs	Indépendant	Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale;	Travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession
2014	33 570	20 680	4 530	6 200	100	2 070
2015	33 108	20 395	4 468	6 115	89	2 042
2016	33 625	20 714	4 537	6 210	90	2 073
2017	30 570	18 832	4 125	5 646	82	1 885
2018	31 032	19 116	4 187	5 731	83	1 913
2019	31 504	19 407	4 251	5 818	84	1 943

Source : Calcul fait par l'auteur en se basant sur les données mises en ligne par le HCP sur le RGPH 2014

En 2021, le HCP a exécuté la deuxième phase de l'enquête nationale sur la migration internationale ; enquête sur la migration forcée⁴⁶. Cette phase a porté sur un échantillon représentatif au niveau national de 3000 migrants forcés âgés de 15 ans et plus comprenant les migrants en situation administrative irrégulière, les migrants régularisés, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Cette enquête a permis de déterminer les caractéristiques des migrants forcés, notamment, la relation avec le marché de travail et les conditions de vie. Malgré la richesse des données, elle n'a pas donné un estimatif de la population cible.

5.3. Profils socio-démographiques des migrants internationaux, et travailleurs migrants à travers les données collectées

► Maroc

Distribution de la population migrante totale par pays de résidence actuel

Selon les données de la DACS en 2020, 88% des MRE sont en Europe : 35% en France, 25% en Espagne, 15% en Italie, et 10% en Belgique. Les pays de l'UMA attirent 3.6% des ressortissants marocains, dont 45% en Libye. Seulement 0,4% des Marocains résident dans des pays africains autres que les pays de l'UMA.

⁴⁶ : <https://www.hcp.ma/file/223470/>

Tableau 9 : Distribution des Marocains à l'étranger par pays de résidence actuel

Pays de résidence	MRE2018	MRE2020
ALLEMAGNE	163 228	176 468
FRANCE	1 238 815	1 561 751
ESPAGNE	906 507	1 105 072
ITALIE	659 230	699 697
BELGIQUE	396 743	421 473
PAYS-BAS	308 956	317 618
ROYAUME-UNI	35 492	39 320
SUISSE	15 319	17 313
SUEDE	11 084	12 407
Autres pays européens	19 943	30 730
Europe	3 755 317	4 381 849
ARABIE SAOUDITE	61 872	69 148
EMIRATS ARABES UNIS	52 911	64 886
QATAR	11 116	14 026
EGYPTE	9 066	10 649
LIBYE	75 000	78 639
ALGERIE	53 700	55 199
TUNISIE	34 889	35 703
MAURITANIE	3 036	6 100
Autres pays arabes	21 284	23 580
Pays arabe	322 874	357 930
COTE D IVOIRE	3 192	5 266
GUINEE EQUATORIALE	4 400	3 272
SENEGAL	3 800	4 400
Autres pays africains	4 996	6 439
Pays africains (autre pays de l'UMA)	16 388	19 377
CANADA	74 983	81 635
ETATS UNIS	250 241	59 491
TURQUIE	5 143	9 809
Autre pays du monde	19 299	17 412
Total	4 444 245	4 927 503

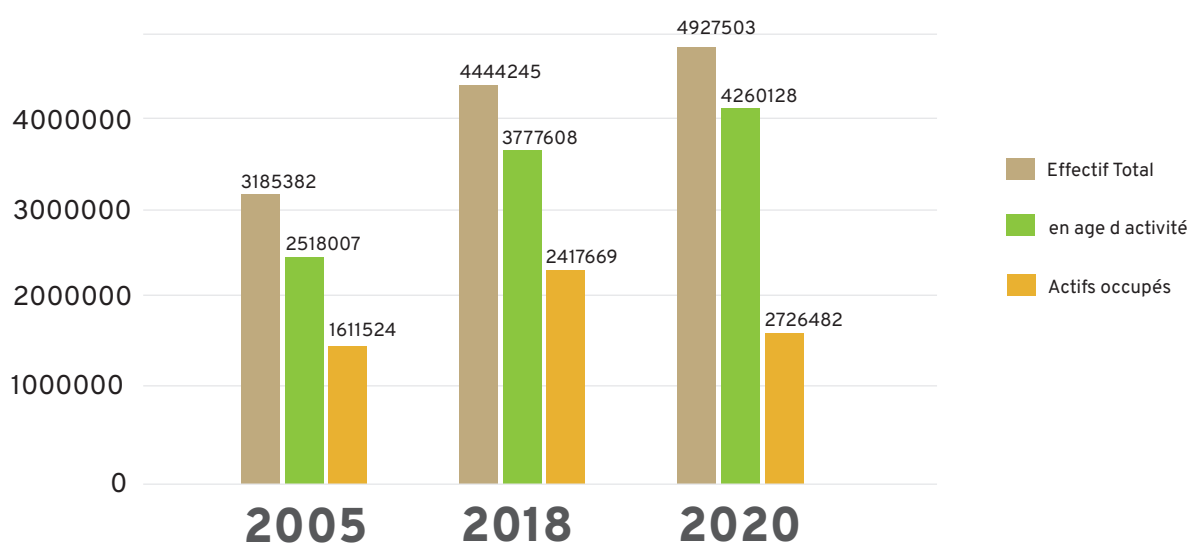
Source : Direction des Affaires Consulaires et sociales (DACs), Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération, 2020 ,2018. Effectifs des MRE en Libye et le Sénégal ont été estimé par l'auteur pour l'an 2018.

Profil socio-démographique des travailleurs migrants âgés de 15 ans et plus

► Par groupe d'âge et catégorie

Selon les données de DACS, l'effectif de la population marocaine résidente à l'étranger est de 4927503, en 2020, soit 14% de la population totale. Le nombre des MRE a enregistré un accroissement de 42% entre 2005 et 2020. La population en âge d'activité (15 ans et plus) représente 85%⁴⁷ des MRE. Les travailleurs migrants sont estimés à 2726482, en 2020⁴⁸.

Figure 4: Evolution de l'effectif des MRE entre 2005 et 2020



► Par occupation et sexe

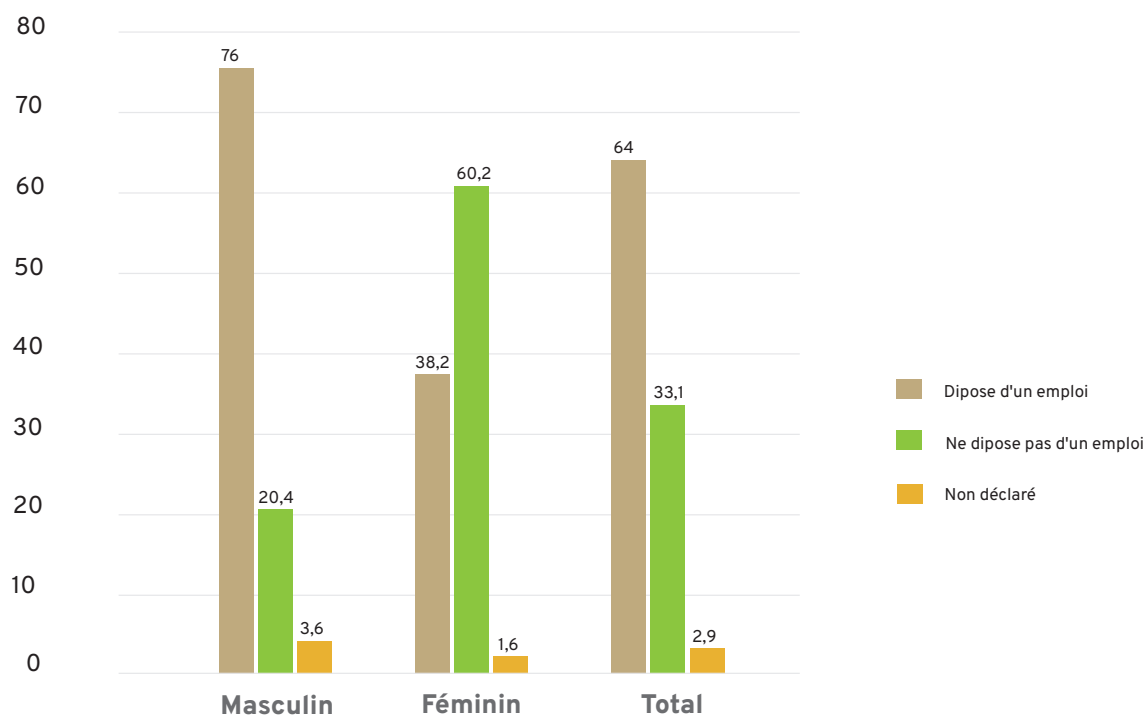
Selon l'enquête sur la migration internationale 2018-2019⁴⁹ au Maroc, 64% des migrants actuels sont des actifs occupés dans leur pays d'accueil. La part des hommes actifs occupés (76%) est deux fois plus importante que celle des femmes (38,2%).

⁴⁷ : Estimation

⁴⁸ : Estimation

⁴⁹ : Estimation

Figure 5: Distribution des migrants actuels, selon l'occupation d'un emploi dans le pays d'accueil et sexe (%)



Sources : Enquête sur la migration internationale 2018-2019 au Maroc

► Par profession

En regroupant les effectifs des MRE, dont la profession est déclarée, par grands groupes de la structure de CITP-2008⁵⁰ (Tableau 12), on remarque que les professions élémentaires attirent 53% de la main d'œuvre marocaine à l'étranger, suivi par les employés de type administratif avec 18.3%. Le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs représente 8.2%. Les professions intellectuelles et scientifiques attirent 6.3% des travailleurs migrants.

50 : <https://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/docs/resol08.pdf>

Tableau 10 : Distribution des MRE, dont la profession est déclarée, par groupe de professions (%)

Directeurs, cadres de direction et gérants	2,6
Professions intellectuelles et scientifiques	6,3
Professions intermédiaires	3,9
Employés de type administratif	18,3
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	8,2
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	0,4
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	5,3
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	1,8
Professions élémentaires	53,0
Professions militaires	0
Total	100

Source : La classification des professions et l'estimation des proportions a été réalisé par l'auteur à partir des données collectées auprès de la Direction des Affaires Consulaires et sociales (DACS), ministère des Affaires Etrangères et de la coopération, 2020

► Par secteur d'activité

Selon les résultats de l'enquête migration internationale 2018-2019⁵¹ au Maroc, un sur cinq MRE travaille dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche demeure le premier, suivi par les secteurs du bâtiment et travaux publics et celui du commerce, réparations automobiles et motocycles, employant respectivement 10,7% et 10,4% des actifs occupés. Les secteurs d'activité varient selon le sexe. Les hommes sont plus impliqués dans l'agriculture, le BTP, le commerce et les industries extractives. Tandis que les femmes occupées se trouvent dans le domaine de la santé, l'éducation et l'administration publique, les services domestiques, et les services financiers.

► Par statut dans la profession

Selon les résultats de l'enquête sur la migration internationale 2018-2019⁵², les migrants actuels actifs occupés, en majorité, sont des salariés (82,2%), les femmes un peu plus que les hommes, respectivement 84,9% et 81,5%. Les salariés sans contrat sont évalués à 12,8% de l'ensemble des migrants actifs occupés. Les indépendants ne représentent que 10,4%, les hommes (11,5%) plus que les femmes (6,1%). La part des employeurs est de 3,3% ; 4,7% parmi les femmes et 2,9% parmi les hommes.

51 : Ibid

52 : Ibid

► Tunisie

Distribution des TRE par pays de résidence actuel

Selon les données consulaires de 2017, l'effectif des Tunisiens résidents à l'étranger s'élève à 1 424 307 ; soit un accroissement de 21% durant sept ans (2010-2017). Les TRE sont, en majorité, installés en Europe (88 %), dont 58% en France. Les pays de Maghreb n'attirent que 1,9% des ressortissants tunisiens à l'étranger.

| Tableau 11: Distribution des Tunisiens à l'étranger par pays de résidence actuelle

ANNEES	2010	2015	2017
Total	1 155 634	1 282 371	1 424 307
EUROPE	958 606	1 122 067	1 252 634
France	625 864	728 948	824 020
Italie	169 099	197 160	217 132
Allemagne	85 218	94 536	103 149
Belgique	22 025	28 809	26 921
Suisse	15 014	18 847	20 042
Hollande	8 690	9 231	9 231
Autriche	6 408	7 921	8 474
Angleterre-Irlande	5 916	10 444	10 500
Suède	7 845	9 474	10 017
Autres pays	12 527	16 697	23 148
MAGHREB	110 038	26 593	26 080
Algérie	16 753	21 420	19 996
Lybie	91 669	*	2 673
Maroc	1 252	4 570	2 585
Mauritanie	364	603	826
PAYS ARABES	52 252	83 229	89 622
Arabie Saoudite	19 350	21 086	26 299
Emirats Arabes Unis	15 670	26 364	18 941
Oman	2 475	5 693	7 989
Qatar	4 785	17 750	22 262
Egypte	1 775	3 413	3 500
Syrie	2 378	1 723	1 600
Autres pays Arabes	5 819	7 200	9 031
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	1 495	3 359	4 372
PAYS D'ASIE	1 020	2365	2 222
AMERIQUE et autres	32 223	44 195	49 377
Canada	16 822	27 427	28 500
U.S.A.	14 683	16 654	18 500
Autres pays	718	114	2 377

Source : Direction Générale des Affaires Consulaires, Ministère des Affaires Etrangères

Profil socio-démographique des travailleurs migrants âgés de 15 ans et plus

► Par groupe d'âge et sexe

Selon les données consulaires de 2017, les TRE se répartissent en 802 773 hommes et 479 598 femmes ; soit respectivement 63% et 37%. Leur répartition par âge montre que 87% d'a population tunisienne résidente à l'étranger sont en âge d'activité (15 ans et plus)⁵³ ; 1 239 148 en 2017.

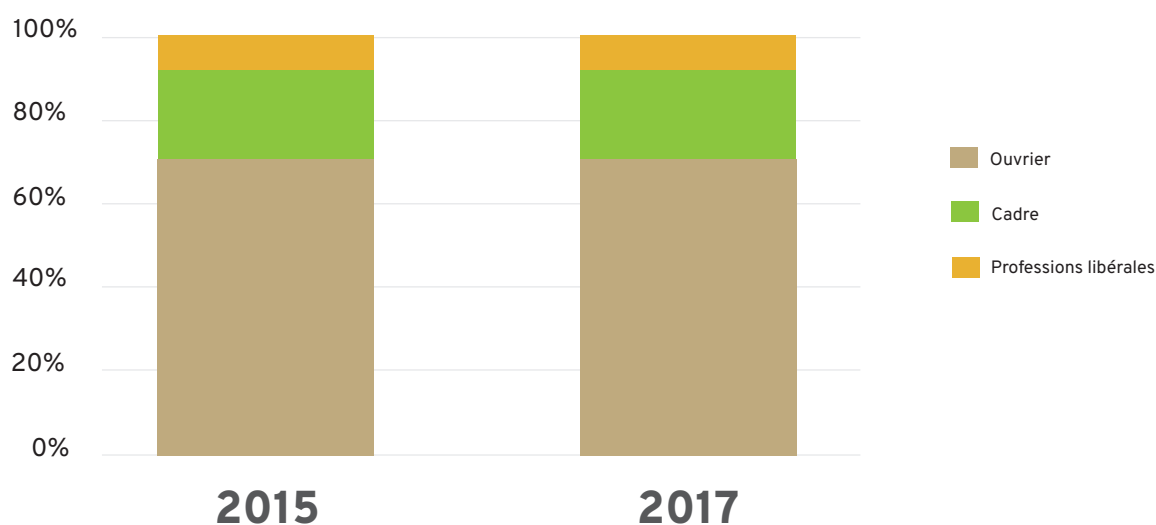
► Par catégorie

Par ailleurs, parmi les 1 239 148 migrants âgés de 15 ans et plus, les statistiques consulaires de l'année 2017 ont dénombré 185 616 sans emploi et 728 146 actifs occupés ; soit 913 762 TRE actifs.

► Par « profession »

Plus de 89% des migrants actifs occupés sont des employés et ouvriers. Les proportions des cadres et des indépendants (professions libérales) sont, respectivement, 16% et 9%. Rappelons que la nomenclature de profession utilisée pour la collecte des informations ne suit aucune nomenclature recommandée.

Figure 6: Distribution des TREs actifs occupés par « profession »



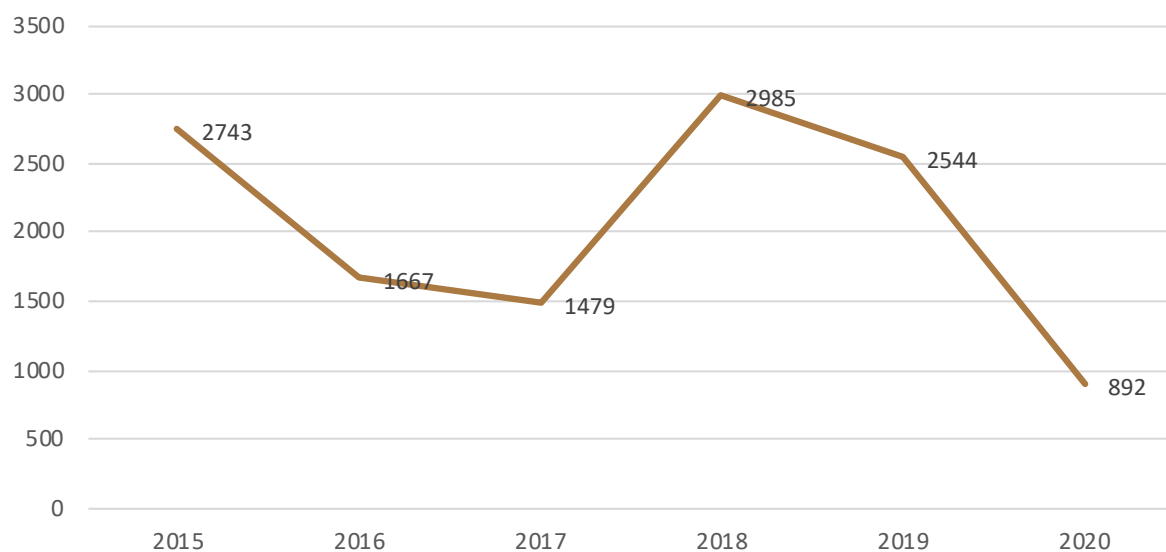
Source : Statistiques consulaires DGAC, MAE, 2017

Les compétences tunisiennes à l'étranger par domaine et pays de destination

Selon l'Agence Nationale de Coopération Internationale (ATCT), le nombre des recrutés est passé de 1 480 en 2017 à 2 544 en 2019. Cette tendance à la hausse a été interrompue par le COVID avec seulement 892 recrutés en 2020. Les chiffres présentés ne comprennent que des émigrants à travers l'agence. L'enquête « Tunisia-HIMS » a pu combler cette lacune ; un estimatif de départs convenablement préparés (contractualisation avant le départ) montre qu'un migrant sur trois décroche un contrat avant de quitter la Tunisie. La tendance à la hausse de départs des migrants en vue de travailler a été entravée par la pandémie du Covid-19.

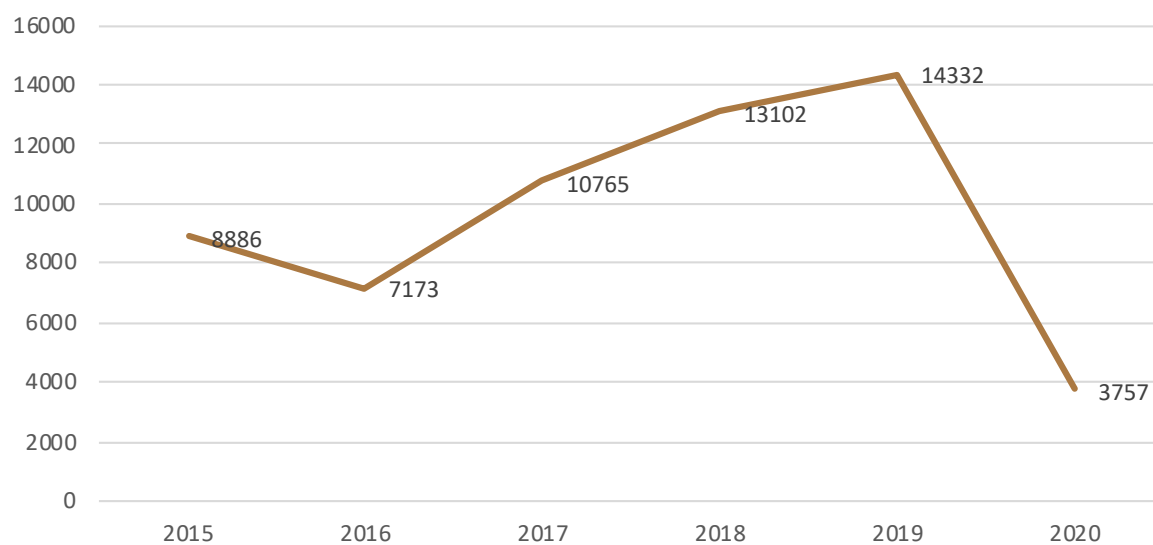
53 : Estimation

Figure 7: Répartition des recrutés de la coopération technique par année entre 2010 et 2019



Source : ATCT, 2020.

Figure 8: Les migrants actuels ayant eu un contrat / promesse d'emploi dans le pays d'accueil, avant le départ entre 2010 et 2020



Sources : Enquête nationale sur la migration Internationale « Tunisia-HIMS » 2021-2020, INS

Face à une migration régulière sélective et aux durcissements des procédures d'obtention du visa Schengen, les opportunités pour les chercheurs d'emploi faiblement qualifiés ou sans qualification pour migrer légalement sont à la baisse, ce qui réactive le recours à la migration irrégulière. Selon le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDS), le nombre des migrants irréguliers étaient de 6 151 en 2017 et 6006 en 2018,⁵⁴.

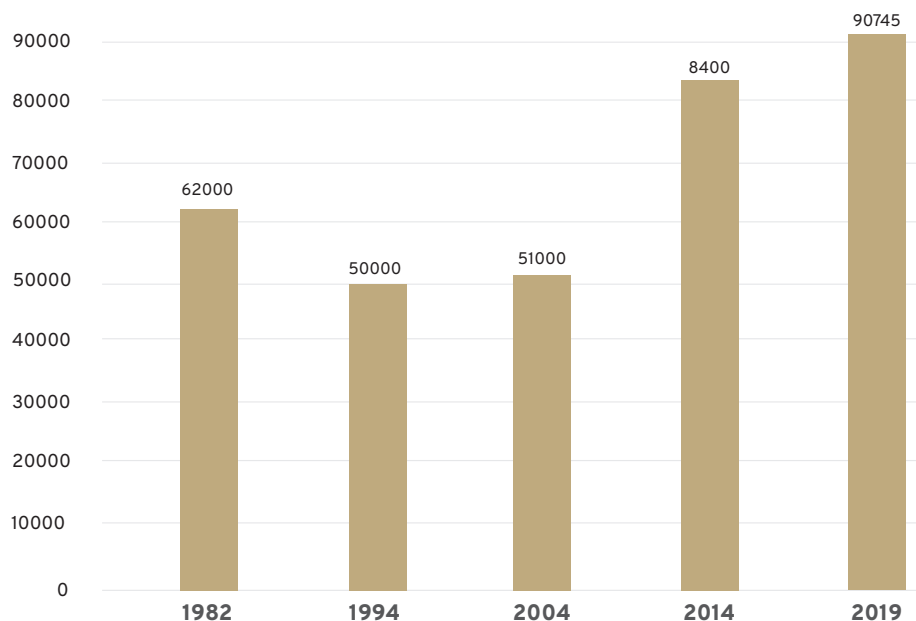
⁵⁴ : Rapport sur la migration irrégulière, 2020, Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Les étrangers au Maroc et en Tunisie

► Maroc

En 2014, le stock des étrangers au Maroc a été évalué à 84 000 répartis en 32 280 africains, 33 790 européens, et 17 931 d'autres origines⁵⁵. En 2019, par extrapolation des données du RGPH 2014, le nombre de la population étrangère au Maroc est estimé à 90 745, dont 37 700 en âge d'activité.

Figure 9 : la population étrangère au Maroc selon les recensements (2019 estimations)



La population étrangère active occupée au Maroc est estimée à 33 750. Elle enregistre des taux d'activité similaires à ceux relevés parmi l'ensemble de la population (48,9%).

► Tunisie

Selon les résultats de l'enquête « Tunisie-HIMS », la population en âge de travailler est estimée, au moment de l'enquête, à 53 306 individus qui représentent 90% de la population immigrée totale. Au moment de l'enquête, 36% de la population étrangère en âge actif, résidente en Tunisie, exerce une activité économique. La part des occupés parmi les hommes (49,5%) est nettement plus élevée que parmi les femmes (22,1%).

Tableau 12: Population étrangère résidente âgée de 15 an et plus selon le sexe et le type d'activité

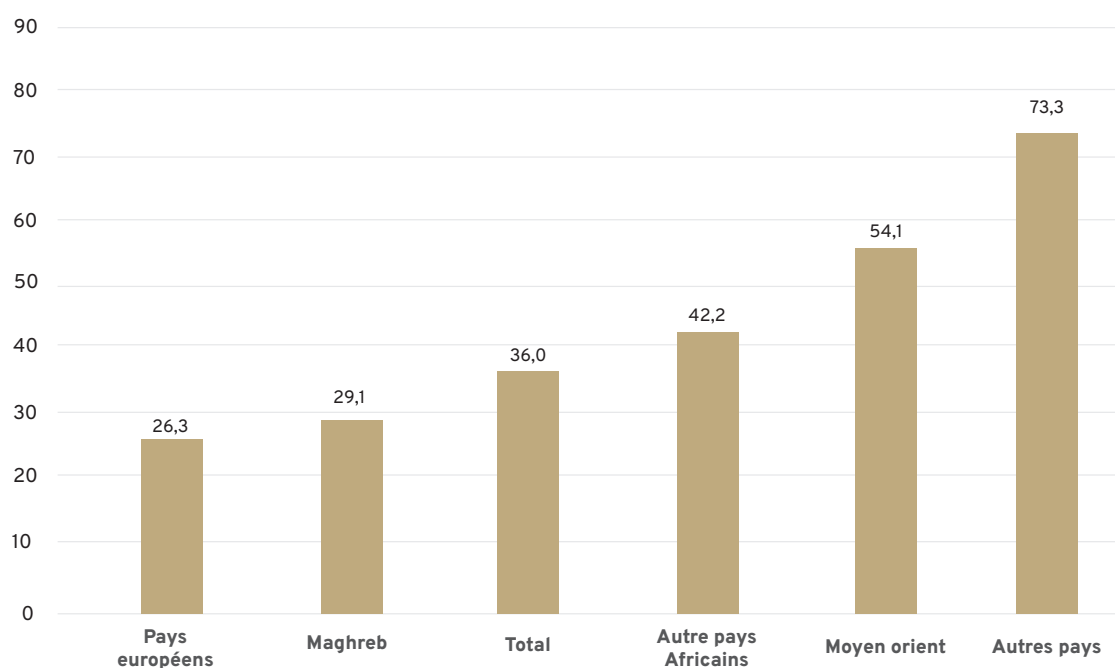
Type d'activité	Proportion (%)		
	Masculin	Féminin	Total
Occupé	49,5	22,1	36,0
Chômeur	14,2	14,6	14,4
Inactif	36,2	63,3	49,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INS, Enquête Nationale sur la migration internationale 2021/2020

⁵⁵ : Calcul à partir de l'échantillon RGPH2014, mis à la disposition des utilisateurs sur le site du HCP : www.hcp.mc

La proportion des occupés parmi la population immigrée active enregistre ses niveaux les plus bas parmi la communauté maghrébine et la communauté européenne avec des proportions respectives de 29,1% et 26,3%.

Figure 10 : Les proportions (%) des occupés parmi la population des immigrés âgée de 15 ans et plus selon la région de nationalité



Source : Enquête Nationale sur la migration internationale 2021/2020 - INS

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Contrairement aux idées reçues trop souvent véhiculées par un manque et un accès limité à l'information, les données sur les migrations internationales de la main-d'œuvre dans les pays du Maghreb, non seulement existent, mais elles sont caractérisées par une grande diversité et une richesse d'indicateurs qu'il suffirait de mieux exploiter. Le handicap majeur détecté pour la réalisation de ce premier rapport sur les statistiques de la migration de main d'œuvre dans les pays de l'UMA est le partage limité des informations entre les institutions et les structures nationales dans un même pays.

Les données des recensements et des enregistrements consulaires restent les sources principales dans la région pour avoir une vision globale du phénomène migratoire que ce soit pour les Maghrébins à l'étranger (annuel) ou pour les étrangers au Maghreb (tous les dix ans). Le volume et les fréquences des mouvements peuvent être obtenus à partir du contrôle frontalier. Quant à la diffusion des données migratoires, elle reste très sélective, plus conforme aux besoins formels des institutions et autres services gouvernementaux, qu'aux nécessités statistiques. Pour certains types d'informations, les données migratoires continuent à être identifiées comme particulièrement sensibles par les gouvernements.

Faciliter l'accès aux données que les institutions gouvernementales sont prêtes à partager permettra aux instituts nationaux de statistiques d'apporter leur savoir-faire pour le traitement, l'exploitation et la production de statistiques fiables et proposer des méthodes de collecte capables d'améliorer la qualité des données collectées. En effet, les hypothèses formulées ainsi que la méthode utilisée pour mener des estimations dépendent du type et de la qualité des données disponibles. Le fait d'avoir plusieurs informations à partir de différentes sources permet d'enrichir l'exercice d'estimation et permettent une meilleure compréhension de la migration internationale, notamment la migration de main d'œuvre.

Après avoir examiné et souligné les contradictions et les faiblesses des données sur les migrations internationales, et la migration de main d'œuvre en particulier dans la région de l'UMA, il est temps de proposer des améliorations tant au niveau national qu'au niveau régional susceptibles de promouvoir les statistiques sur la migration internationale de main d'œuvre. Les efforts des différents partenaires (pays, Secrétariat de l'UMA, OIT) doivent être combinés afin de concrétiser, à moyen et long terme, les améliorations proposées.

La majorité des pays de l'UMA n'ont pas encore implémenté leurs recensements du « Round 2020 ». A l'exception de l'Algérie qui vient de réaliser son 6^{ème} RGPH, la Tunisie, la Mauritanie, et le Maroc sont en cours de préparation de leurs recensements. Par conséquent, l'opportunité pour produire des statistiques fiables, exhaustives et comparables au niveau de la région s'offre avec ces recensements à venir. Il est fortement recommandé d'inclure les mêmes modules sur la migration internationale, ce qui permettra de mesurer les flux entrants et sortants et les stocks des migrants internationales de travail ainsi que les migrants en vue de travailler. Afin de déterminer le profil des travailleurs migrants, le module « émigration » doit être enrichi en ajoutant des variables qui portent sur :

- La situation économique avant le départ
- La situation économique actuelle.

Certes, l'enquête spécifique MED-HIMS sur la migration internationale (déjà implémentée en Tunisie et au Maroc) représente un outil incontournable et fournit une mine d'informations sur la migration internationale et la migration des travailleurs réguliers et irréguliers. Toutefois, elle est lourde, coûteuse et nécessite une mobilisation de ressources financières externes, la Tunisie et la Maroc ayant bénéficié d'un financement de l'UE. Pour réduire le coût de cette enquête tout en gardant la représentativité et la fiabilité des données collectées, les mesures suivantes doivent être prises en compte :

- Inclure des questions dans les RGPH « Round 2020 » capables d'identifier les ménages d'attache des migrants actuels, les ménages ayant des migrants de retour et les ménages des immigrants, y compris la migration forcée ;

- Exécution de l'enquête juste après le RGPH pour bénéficier d'un cadre d'échantillonnage récent et par là réduire le coût d'exécution ;
- Elargir la taille de l'échantillon pour accéder aux différentes catégories de migrants ;
- Réduire les questionnaires proposés, en se limitant à des questions clés capables de mesurer les flux et les stocks des différentes catégories des migrants internationaux.
- Prendre en considération les nouvelles directives et définitions issues de la 20ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) sur les migrations internationales de main-d'œuvre (ICLS, 2018).

La réalisation d'une enquête spécifique sur la migration internationale représentative au niveau national portant sur les différentes catégories de migrant est indispensable pour estimer les effectifs, dresser le profil, déterminer la relation vis-à-vis du marché de travail, et comprendre les tendances migratoires dans le pays, en particulier de main d'œuvre.

En ce qui concerne l'enquête Emploi, il serait nécessaire d'augmenter la taille de l'échantillon et d'ajuster le plan de sondage, d'adopter une méthodologie plus appropriée et plus rigoureuse, pour capturer de manière régulière un phénomène aussi rare que la migration de main d'œuvre de et vers les pays du Maghreb. Il faut noter que l'enquête Emploi pèche encore dans certains pays de la région en termes de périodicité. Dans le cas de la Libye, il est devenu crucial la mise à jour de son cadre d'échantillonnage qui date de 2006, afin de pouvoir mener des enquêtes représentatives sur la migration de main d'œuvre.

En outre, les sources administratives sont des sources disponibles, moins coûteuses et permettant une production régulière des statistiques sur la migration internationale et la migration de main d'œuvre en particulier. Mis à part sa qualité, les données administratives qui existent dans les pays de l'UMA sont riches en informations et couvrent les différentes catégories des migrants travailleurs internationaux. La promotion et la valorisation de ces sources à travers le partage et la dissémination de l'information est indispensable pour améliorer le système d'information sur la migration internationale de main d'œuvre dans les pays du Maghreb.

Un travail d'harmonisation des concepts et des définitions intra-pays et inter-pays dans la région paraît indispensable pour faciliter la comparabilité entre les pays de la région. Pour réussir cette activité, il est proposé de responsabiliser une structure régionale et/ou nationale existante afin d'initier et suivre le processus de la collecte, le traitement et l'analyse des données collectées des différentes sources. Au niveau de chaque pays, les instituts de statistiques devraient fournir l'expertise nécessaire aux institutions pour les assister à générer des indicateurs statistiques à partir des fichiers administratifs.

Le secrétariat de l'UMA devrait jouer un rôle plus important. L'UMA à travers sa division Statistiques pourrait proposer un ensemble de modules migration harmonisés à inclure dans les recensements « Round 2020 », sachant que la majorité des pays de l'UMA n'ont pas encore réalisé leurs recensements. Il serait souhaitable que le Secrétariat, en collaboration avec ses partenaires internationaux, produise les outils nécessaires à la collecte, l'exploitation, le traitement et la dissémination des résultats. Bien que les recensements permettent de mesurer certains flux et stocks, l'histoire migratoire et ses déterminants avant et après le départ, les conditions dans les pays d'accueil, l'intégration, l'accès à un travail décent, etc. restent indéterminés. Pour pallier aux limites des recensements, une enquête spécifique maghrébine peut être lancée sur la migration internationale de main d'œuvre dans les pays du Maghreb. Pour minimiser le coût, il serait possible de se limiter à un échantillon représentatif au niveau national de chaque pays.

Enfin, le Secrétariat de l'UMA pourrait mettre en place et héberger une entité statistique qui relie les observatoires nationaux de la migration et/ou la structure nationale chargée de la coordination entre les différentes structures ayant trait avec la migration internationale et la migration internationale de main d'œuvre. Cette entité aurait pour mission l'harmonisation des concepts et définitions au niveau régional, la collecte des données fiables, l'harmonisation des données collectées sur les stocks et les flux migratoires en général et la migration de la main d'œuvre, en particulier.

Quant à l'OIT, il lui est possible de jouer un rôle fondamental dans la région afin de promouvoir la production des statistiques sur les migrants travailleurs, et ceci en fournissant aux pays l'appui nécessaire pour :

- ▶ Diffuser la culture statistique auprès des entités et services impliqués dans la production des données sur la migration internationale de la main d'œuvre ;
- ▶ Encourager les pays et les assister pour adopter les directives de 20ème CIST, octobre 2018, pour une meilleure harmonisation des données produites ;
- ▶ Concevoir un moyen efficace pour la consolidation des données nationales, collectées auprès des différentes entités et structures, par l'accompagnement des pays à mettre en place d'un système d'information sur la migration internationale de la main d'œuvre, qui réunit à la fois les producteurs et les utilisateurs des données ;
- ▶ Organiser des ateliers de formation sur les statistiques des migrations internationale de la main d'œuvre : Concepts, Définitions, calcul, l'interprétation et l'analyse des indicateurs sur la migration internationale de main d'œuvre ;
- ▶ Assister les services statistiques dans les institutions nationales ayant trait avec la migration de la main d'œuvre dans la mobilisation des ressources afin d'acquérir les matériels hardware et software qui font défaut ;
- ▶ Assister les INS à mobiliser des fonds pour réaliser des enquêtes spécifiques sur la migration internationale dans le reste des pays de l'UMA et fournir l'appui technique nécessaire.
- ▶ Assurer un renforcement de capacité personnalisé selon le pays et les données disponibles dont dispose ;
- ▶ Fournir un appui technique pour le traitement, la validation et la consolidation des données existantes à partir des différentes sources.

Références

Bureau international du Travail (2020). Etude pays : Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration en Mauritanie 2020. Repéré à https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ifp_skills/documents/genericdocument/wcms_747721.pdf

Bureau international du Travail (2006). Systems of statistical information on migrant workers in Central Maghreb. Repéré à https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_201445.pdf

Bureau international du Travail, (2018). ILO Global Estimates on International Migrant Workers. Repéré à <https://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/docs/resol08.pdf>

CARIM Note d'analyse et de synthèse. Repéré à <https://cadmus.eui.eu/>

Conseil National Economique et Social. Quelle Stratégie en direction de nos compétences nationales à l'étranger ?. Repéré à <https://www.cnese.dz/static/Cnes/data/Publication/Quelle%20Strat%C3%A9gie%20en%20direction%20de%20nos%20comp%C3%A9tences%20nationales%20%C3%A0%20l%C3%A9tranger.pdf>

Haut-Commissariat au plan (2020). la Migration Internationale au Maroc, Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019. Repéré à https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-Nationale-sur-la-Migration_t21608.html

Nations Unies, Assemblée générale, Marrackech (2018). Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières document. Repéré à <https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>

Nations Unies (1998). Recommandations on statistics of international migration, revision 1. Repéré à https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_58rev1e.pdf

OCDE (2017). Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains. Repéré à <https://www.oecd.org/fr/migrations/talents-a-l-etranger-une-revue-des-emigres-marocains-9789264264304-fr.htm>

Sites internet :

Bureau international du Travail : <https://ilostat.ilo.org/> , www.ilo.org

Banque Mondiale : www.worldbank.org

Bureau of census and statistics of Libya : www.bsc.ly

Haut-Commissariat au Plan : www.hcp.mc

Institut National de la Statistique, Tunisie : www.ins.tn

International Organisation for Migration: www.iom.int

OECD : <https://www.oecd.org/els/mig/dioc.htm>

Office National des Statistiques (ONS), Algérie : www.ons.dz

Office National des Statistiques (ONS), Mauritanie : www.ansade.mr

UNDESA : <https://www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock>

Diaspora engagement map : <https://diasporafordevelopment.eu/interactive-map/>